



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

13^e séance plénière

Mardi 28 septembre 2004, à 10 heures
New York

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Allocution de M. Askar Akayev, Président de la République kirghize

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République kirghize.

M. Askar Akayev, Président de la République kirghize, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République kirghize, S. E. M. Askar Akayev, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Akayev (parle en russe) : Monsieur le Président, permettez-moi avant tout de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection au poste important de Président de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale et de vous souhaiter beaucoup de succès dans votre tâche très complexe. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Julian Hunte.

En cette époque troublée, l'humanité place ses plus grands espoirs en l'Organisation des Nations Unies. Du haut de cette tribune de l'Organisation, je voudrais exprimer toute notre satisfaction face à la détermination avec laquelle la présente session de

l'Assemblée s'est engagée à trouver des solutions véritables aux problèmes fondamentaux que connaît la communauté internationale.

Après le 11 septembre, la plus haute priorité est sans aucun doute la lutte contre le terrorisme international, qui a désormais pris l'allure d'une guerre ouverte. C'est un mal qui défie l'humanité. Nous pleurons sincèrement les victimes des actes terroristes, où qu'ils frappent. Toute victime suscite la compassion, mais le massacre d'enfants à Beslan est particulièrement odieux. Le moment est venu pour les terroristes d'être amenés à répondre de leurs actes criminels.

Il faut opposer à l'« internationale terroriste » un front antiterroriste uni, sur tous les continents, dans toutes les régions et dans tous les pays. Pour moi, c'est là que se trouve la clé de la victoire.

L'allocution du Secrétaire général Kofi Annan a donné le ton à la présente session. Avec la perspicacité qui le caractérise, il a souligné que la valeur suprême est la primauté du droit dans les affaires intérieures et internationales. Les déclarations prononcées à cette tribune, par le Président des États-Unis George Bush comme par plusieurs autres chefs d'État, par le Ministre russe des affaires étrangères M. Sergei Lavrov et de nombreux autres représentants de haut niveau, ont généralement été l'expression d'un réel intérêt pour l'organisation d'une action collective permettant de répondre aux nouveaux défis et aux nouvelles menaces.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Ces interventions témoignent d'une confiance croissante en notre Organisation et, ce me semble, apportent enfin un démenti aux détracteurs qui cherchent à semer le doute quant à la capacité de l'Organisation des Nations Unies à résoudre les problèmes pressants d'aujourd'hui.

La présente session se distingue notamment par le fait qu'entre autres tâches extrêmement importantes, elle doit s'occuper des préparatifs de la célébration de la soixantième session de l'Assemblée générale. La communauté internationale est en droit de s'attendre à ce que la session de l'année prochaine soit un événement historique, qui posera de nouveaux jalons pour les activités de l'Organisation des Nations Unies. Ayant à l'esprit les idéaux auxquels ont souscrit les fondateurs de l'ONU, et sur la base des exigences du monde contemporain, je propose que cette session anniversaire soit intitulée « Sommet pour la paix et le progrès économique et social ».

S'agissant du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la vie de mon pays, j'aimerais faire part à l'ONU et à ses institutions spécialisées de notre sincère reconnaissance pour l'appui apporté à nos efforts nationaux dans tous les domaines de l'édification de l'État. Le peuple kirghize n'oubliera jamais la décision prise lors de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale d'appuyer le 2200^e anniversaire de la nation kirghize.

L'un des principes fondamentaux de la politique étrangère kirghize est que les petits pays doivent avoir de grands amis. Pour nous, l'ONU a toujours été cet ami éprouvé et de confiance. Une telle relation est particulièrement bienvenue pour faire avancer notre République sur la voie de la démocratie. Chacun sait que le processus électoral est considéré comme un test d'après lequel on évalue le degré de démocratie auquel un pays est parvenu. Cette année, grâce à une assistance directe fournie par le Secrétaire général Kofi Annan, le Kirghizistan a bénéficié de la mise en oeuvre d'un projet des Nations Unies visant à perfectionner le système électoral national et à le mettre en conformité avec les normes internationales. Cette question est particulièrement importante en raison de la campagne électorale actuellement en cours, qui va aboutir à la désignation de représentants à tous les niveaux de responsabilité de la République. Dans ce contexte, la proposition du Président George Bush des États-Unis qu'un fonds pour la démocratie soit créé au sein de l'ONU est une idée très judicieuse. Un tel fonds

renforcerait considérablement la capacité d'action de l'ONU dans ce domaine.

J'aimerais maintenant aborder une autre question. Il y a deux ans, le Sommet mondial sur la montagne s'est réuni, sous l'égide de l'ONU, dans notre capitale Bichkek. Là encore, nous sommes très reconnaissants de l'aide apportée par le Secrétaire général. Le Programme d'action de Bichkek pour les montagnes, qui définit certains objectifs clefs pour le développement durable des pays montagneux, a été élaboré lors de ce sommet. Ce texte important a été soumis à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-huitième session.

Au cours de la présente session, j'aimerais aussi attirer l'attention de la communauté internationale sur les besoins particuliers des pays montagneux les moins avancés. Le moment est venu de proposer, au nom des pays intéressés, que soit adopté au cours de la présente session de l'Assemblée générale, un projet de résolution spécial recommandant l'annulation de la dette extérieure des pays montagneux les moins avancés. Une telle mesure stimulerait fortement leur développement global, leur permettrait de surmonter la pauvreté et serait pleinement conforme aux objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Un projet de résolution sur cette question sera soumis à l'Assemblée générale par la délégation kirghize et d'autres délégations.

En ce qui concerne les perspectives d'avenir, je pense que les intérêts de tous les groupes de pays ont été pleinement pris en compte dans les décisions issues du Sommet du Millénaire. Je me félicite du fait qu'une analyse approfondie et attentive des résultats de cinq années d'application de la Déclaration du Millénaire figure parmi les éléments majeurs de l'ordre du jour de la soixantième session de l'Assemblée générale. J'estime que la guerre contre la pauvreté est d'une grande importance dans ce contexte. Le lien entre la pauvreté et le terrorisme international est indiscutable, car ces deux phénomènes sont étroitement imbriqués. À moins de vaincre la pauvreté et le désespoir généralisé qu'elle induit, surtout parmi les jeunes, nos chances de déraciner le terrorisme international risquent bien de s'évanouir.

Pour éliminer la pauvreté, le Kirghizistan compte avant tout sur son propre potentiel. Nous sommes très reconnaissants à cet égard de l'assistance fournie par l'ONU et la communauté internationale, telle qu'elle a

été formulée, entre autres, dans le Consensus de Monterrey. Dans ce contexte, nous espérons pouvoir bénéficier d'une aide supplémentaire par le biais du Compte du défi du millénaire créé par les États-Unis. D'une façon générale, l'aide au développement des pays pauvres pourrait être nettement plus importante. Je crois que ce problème sera dûment traité au cours de la présente session de l'Assemblée générale ainsi que de la prochaine.

J'ai précédemment lié la lutte contre le terrorisme international à l'élimination de la pauvreté. Cependant, dans le cadre de mesures coordonnées, une politique visant à extirper le terrorisme international par l'exercice vigoureux de la force collective joue un rôle extrêmement significatif. Dans le cadre de la coalition antiterroriste actuellement en action sous l'égide des États-Unis, le Kirghizistan apporte une contribution importante à la lutte contre un foyer de terrorisme qui reste actif en Afghanistan. Je suis convaincu que les élections d'octobre dans ce pays joueront un rôle clef dans sa réorganisation démocratique et qu'elles auront un effet positif sur la situation de la région dans son ensemble.

Afin de renforcer sa contribution à la guerre que mène la communauté internationale contre le terrorisme international, le Kirghizistan a autorisé le déploiement sur son territoire – dans le cadre de paramètres clairement définis, je tiens à le souligner – de contingents des forces armées à la fois russes et américaines. Nous sommes convaincus que, par cette action, nous renforçons l'action conjointe de ces grandes puissances dans leur guerre contre un ennemi commun. Notre terre kirghize restera ainsi un lieu où les grandes puissances coopèrent et unissent leurs efforts au lieu de se concurrencer.

Nous appuyons l'action internationale visant à extirper la menace terroriste en Iraq. En effet, celle-ci est devenue le principal obstacle à l'émergence de la démocratie et à l'établissement de la paix dans ce pays. Nous savons, d'après notre propre expérience, que ce chemin est long et épineux, mais que l'Iraq doit passer par là. Le fondement de l'action de la communauté internationale doit être le principe qu'en aidant l'Afghanistan et l'Iraq à combattre le terrorisme, à faire régner la paix et à bâtir la démocratie, nous nous aidons nous-mêmes.

Je suis convaincu qu'il faut ici démasquer toute tentative visant à fournir une justification doctrinale du

terrorisme international sous quelque forme que ce soit. Je pense en particulier à la notion d'un affrontement des civilisations, qui ne saurait être considérée comme une simple théorie innocente.

Dans ce même esprit, sur les rives de notre « perle bleue », le lac Issyk-Kul, le Kirghizistan et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont organisé cet été une conférence intitulée « L'Eurasie au XXI^e siècle : dialogue entre les cultures ou conflit de civilisations? » L'idée de conflit de civilisations a été fermement condamnée lors de la conférence. Pour ma part, je pense que l'expression « conflit de civilisations » devrait être retirée du lexique politique mondial. Elle est sans fondement théorique et dangereuse dans la pratique. Je note avec satisfaction que, lors de son discours devant cette Assemblée à la présente session, le Président Bush a rejeté le concept de conflit de civilisations. L'avenir appartient au dialogue entre les cultures et les civilisations.

Pour terminer, je voudrais aborder le problème de la réforme des Nations Unies. Le Kirghizistan appuie les propositions visant à rapprocher encore davantage l'Organisation des réalités du XXI^e siècle, en particulier en ce qui concerne le rôle du Conseil de sécurité. À cet égard, je suis d'avis que les Nations Unies pourront et devront, à leur session anniversaire, décider d'inclure l'Allemagne et le Japon parmi les membres permanents du Conseil. Nous soutenons aussi l'extension des catégories de sièges permanents et non permanents sur la base du principe de distribution géographique équitable.

L'accroissement du potentiel de maintien de la paix des Nations Unies est un autre concept positif. Le Kirghizistan continuera de répondre par l'affirmative aux requêtes en matière de personnel dans le cadre des efforts visant à atteindre ces objectifs.

Enfin, le Kirghizistan et les autres pays d'Asie centrale, en coopération avec la Russie et la Chine, ont l'intention de continuer, à l'aide de mesures régionales actives, à soutenir les efforts de la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme international et faire face aux autres menaces et défis mondiaux. Le rôle grandissant de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, de la Communauté d'États indépendants et de l'Organisation du Traité de sécurité collective témoigne de notre détermination.

Depuis cette haute tribune, je réaffirme que le Kirghizistan, dans un esprit d'attachement sans faille aux principes et aux objectifs des Nations Unies, continuera d'être un élément fiable de la communauté internationale dans ses efforts pour garantir la paix, la sécurité et la prospérité à tous les peuples de cette planète.

M. Askar Akayev, Président de la République kirghize, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Sonatane Tu'a Taumoepeau-Tupou, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Tonga.

M. Taumoepeau-Tupou (Tonga) (parle en anglais) : Je vous félicite, Monsieur le Président, à l'occasion de votre présidence et je suis sûr que nous sommes en d'excellentes mains. Je voudrais également rendre hommage à M. Julian Hunte pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session.

Nous sommes très enthousiasmés par l'examen après 10 ans, qui sera bientôt conduit, du Programme d'action de la Barbade. Nous y voyons une extension et une mise en pratique des engagements pris dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et, en particulier, son chapitre VII. Alors que la voie de développement à Maurice, en janvier 2005, présente les nombreux défis qui lui sont propres, il est essentiel pour les États insulaires en développement que l'élan vers cet important bilan général ne se perde pas dans sa propre rhétorique. Il est capital que les résultats de Maurice soient affinés et centrés sur la traduction du cas souvent cité des États insulaires en développement en un soutien fort et opportun et en une mise en oeuvre complète. De cette manière, la participation de tous les États Membres au processus préparatoire qui va s'engager et à la réunion internationale de Maurice est essentielle pour réaliser nos aspirations au développement.

Les facteurs géographiques propres aux petits États insulaires placent certaines de nos îles à leur désavantage. C'est parce que le développement économique s'est concentré sur les grandes îles avec

une importante populations, qui bénéficient donc d'un revenu par habitant plus élevé que d'autres îles du pays. Cela est vrai des Tonga, où le développement s'est principalement concentré sur les îles les plus grandes des trois principaux archipels, mais où, à l'intérieur de chacun de ces trois archipels, les autres îles ont besoin d'un développement économique plus poussé. Trois îles écartées vers le nord, connues sous le nom des Niuaus, sont défavorisées par la tyrannie de la distance et sont, en fait, plus proches de Samoa que de leur propre capitale. Les îles périphériques des archipels Vava'u et Ha'apai sont moins développées que leurs îles principales, alors que Eua, au sud-est de Tongatapu a un potentiel mais a besoin de certains intrants. Bien que nous ayons désigné des donateurs permanents à ces îles, faire avancer leur développement exigerait des ressources nouvelles ou additionnelles. J'espère donc que, lors du bilan du Programme d'action de la Barbade, le sort des habitants de ces îles défavorisées ne sera pas oublié.

En tant qu'État océanique en développement, nous sommes attentifs aux progrès des affaires maritimes et des problèmes de droit de la mer. Nous considérons comme digne d'être mentionnée la précieuse contribution apportée par la réunion des États parties à la Convention sur le droit de la mer et à ses organes subsidiaires, en particulier les réalisations de l'Autorité internationale des fonds marins, au mandat de laquelle une fonction de recherche devrait être ajoutée, et le travail de la Commission des limites du plateau continental. En collaboration avec le Processus consultatif officieux des Nations Unies, cela compose un point de départ ferme et pratique à partir duquel nous pourrions travailler durant cette session.

Je suis heureux de noter que la troisième réunion informelle des États parties à l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons a vu les engagements fermes de certains États parties rendre possible la mise en oeuvre et l'application concrète des éléments de la partie VII de cet Accord, l'accent portant sur les petits États insulaires. Nous continuons d'encourager les autres États Membres à devenir parties à cet Accord.

Nous nous félicitons particulièrement de l'entrée en vigueur, cette année, de la Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique centre et ouest. Nous y voyons un tournant particulier digne d'être relevé parmi les travaux de l'Assemblée.

Les actes de terrorisme gratuits continuent de tester notre détermination en tant que membres de la communauté internationale. Nous devons demeurer résolus dans notre volonté de combattre vigoureusement les partisans de ce mal, et nous devons être novateurs et ingénieux dans la recherche de contre-mesures pleines de sens et de solutions durables.

Nous continuons de soutenir fermement le travail du Comité contre le terrorisme et nous en applaudissons la récente revitalisation et le travail. La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité demeure le fondement des mesures nationales mises en place par mon gouvernement, y compris la remise de rapports nationaux et, s'il y a lieu, régionaux. Il est utile d'identifier les domaines dans lesquelles l'assistance technique et financière est nécessaire pour permettre un respect plus strict de la part de tous les États de leurs obligations internationales.

Après huit ans de négociation, l'accession des Tonga à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en est au stade final. Des accords bilatéraux d'accès au marché des biens et des services ont été conclus avec l'Australie, le Canada, l'Union européenne, le Japon, la Nouvelle-Zélande et le Panama. Un accord avec les États-Unis est en cours d'élaboration, ainsi que l'exige l'Accord sur l'harmonisation chimique, et l'Accord sur les technologies de l'information. Bien qu'il s'agisse pour nous d'une charge supplémentaire, nous comprenons que les États-Unis réclament les mêmes engagements de la part de tous les pays adhérents. Le rapport du groupe de travail a été examiné au cours de sessions de travail informelles et suscite ainsi un optimisme prudent laissant espérer que nous pourrions clore le processus avant la réunion ministérielle de 2005.

Les Tonga ont besoin de la compréhension et de l'appui de tous les membres de l'OMC alors qu'elles recherchent des engagements à la mesure de la taille de leur économie et de leur degré de développement. Les Tonga ne visent certes pas un accès accru aux marchés, mais désirent la sécurité pour leur commerce dans un système commercial multilatéral reposant sur des règles.

Les Tonga adhèrent strictement à la politique d'« une seule Chine » et reconnaissent que Taïwan est une partie inaliénable de la Chine. Nous nous félicitons du principe partagé de non-ingérence réciproque dans

les affaires intérieures des pays, et considérons alors qu'il vaut mieux traiter les questions délicates et sensibles dans le cadre d'un dialogue entre les parties de chaque côté du détroit plutôt que dans les tribunes internationales.

Nous nous félicitons de la coopération croissante avec la Chine et reconnaissons que son gigantesque marché nous offre un ensemble de possibilités commerciales et financières et dans ce but, les Tonga ont adopté une politique qui consiste à « se tourner vers l'est ». De manière à concrétiser leurs intérêts en Chine, les Tonga établiront bientôt une présence diplomatique à Beijing pour explorer davantage ces intérêts.

Voici maintenant une décennie que nous exportons nos courges au Japon et, depuis peu, nous exportons sur ses marchés des algues spécialement cultivées. Le moment est venu d'explorer d'autres formes de coopération avec le Japon dans les domaines de la pêche, du commerce d'autres produits, de possibilités financières et d'investissement, ainsi que de l'éducation et de la formation. En vue de réaliser cet objectif, nous envisageons la possibilité d'une présence à Tokyo, entreprise qui sera fonction des ressources financières disponibles. Cette politique ne vient pas supplanter les relations chaleureuses d'amitié que nous entretenons de longue date avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France et les États-Unis dans la région du Pacifique, dans la mesure où ces liens amicaux et une coopération multidimensionnelle sont fermement enracinés dans notre politique.

Mon gouvernement a approuvé le quatrième déploiement pour la fin de l'année d'officiers de police dans la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon. De même, l'accord a été donné pour le déploiement du troisième contingent de personnel de défense pour 2005, conformément à la formule de rotation adoptée au titre de la Mission.

Nous attendons tous avec intérêt le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau. À en juger par la composition du Groupe et par les qualifications remarquables de ses membres, je pense que le rapport et les recommandations vont encourager la participation constructive de l'Assemblée générale.

Le nombre des membres du Conseil de sécurité devrait être augmenté tant dans la catégorie des membres permanents que des non permanents pour répondre aux réalités actuelles et aux sensibilités de

demain. Nous pensons que le Japon devrait être membre permanent et qu'il devrait y avoir un siège permanent pour l'Afrique et un autre pour l'Amérique latine.

Il y a cinq ans, les Tonga sont devenues membre de l'Organisation des Nations Unies et ont depuis participé activement aux activités de celle-ci. Elles envisagent maintenant favorablement de contribuer aux efforts de maintien de la paix de l'Organisation. À cet effet, les modalités de notre participation seront examinées plus avant avec l'Organisation des Nations Unies. L'ampleur de notre déploiement sera tributaire de nos effectifs disponibles et de notre capacité financière.

Bien que la violence rende une paix durable aléatoire, nous continuons de nourrir l'espoir qu'une paix durable pourra bientôt être conclue afin qu'un État palestinien puisse être créé, côte à côte avec un État israélien, dans des frontières internationalement reconnues, dans la paix et la sécurité.

Nous devons notre développement non seulement à nos ressources nationales mais aussi aux programmes d'aide bilatéraux et multilatéraux, que nous avons tous grandement appréciés. Nos principaux bailleurs de fonds ont été l'Australie, la Chine, l'Union européenne – certains de ses membres fournissant une aide supplémentaire – le Japon et la Nouvelle-Zélande. Les États-Unis fournissent de l'aide par le biais de leur traité de pêche avec la région du Pacifique et par d'autres moyens. Récemment, l'Inde, l'Indonésie, Singapour et la Malaisie ont offert de l'aide technique. Le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds mondial, la Banque mondiale et d'autres institutions financières ont offert différentes formes d'aide et de savoir-faire technique. Une grande part de l'assistance technique est affectée à la lutte contre le diabète et la tuberculose et à la prévention de la diffusion du VIH/sida. Les autres aides ont servi à réaliser nos Objectifs du Millénaire pour le développement et ont été affectées à de petits programmes et projets communautaires.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Habib Ben Yahia, Ministre des affaires étrangères de la République de Tunisie.

M. Ben Yahia (Tunisie) (*parle en arabe*) : J'ai maintenant l'honneur insigne de donner lecture du discours de M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne et Président en exercice de la seizième session du Conseil de la ligue arabe, qui souhaitait être présent à cette session, mais en a été empêché par des engagements urgents. Voici le texte de son discours :

Monsieur le Président, il m'est agréable d'adresser à Votre Excellence et à votre pays frère, la République du Gabon, mes plus vives félicitations pour votre élection à la présidence de cette session, et de vous formuler mes meilleurs vœux de pleine réussite.

Il me plaît également d'exprimer à votre prédécesseur, M. Julian Hunte, ma haute considération pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux de la précédente session.

Il me plaît aussi d'adresser mes remerciements et les expressions de mon appréciation à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour les efforts louables qu'il déploie afin de promouvoir le rôle de l'Organisation, de concrétiser ses objectifs et de favoriser l'instauration de la sécurité et de la paix dans le monde.

La Tunisie, qui réitère son attachement aux principes et buts énoncés dans la Charte des Nations Unies, tient à réaffirmer son souci constant de continuer à apporter sa contribution à tous les efforts qui visent la réforme de cette prestigieuse organisation et la modernisation de ses structures, à commencer par l'Assemblée Générale et le Conseil de Sécurité, afin qu'elle continue d'être le garant de l'application de la légalité internationale, ainsi que de la réalisation de la justice, de la stabilité et du développement, partout dans le monde.

Devant la multiplication des foyers de tension dans de nombreuses régions du monde, l'élargissement du fossé de l'inégalité de

développement entre les divers pays, et l'aggravation des défis auxquels l'humanité se trouve confrontée, la communauté internationale se doit d'agir en vue de remettre de l'ordre dans ses relations, suivant une approche nouvelle, basée sur la coopération, la solidarité et la coexistence entre tous les peuples. C'est là, en fait, l'orientation que nous avons œuvré à consacrer lors du Sommet de la Ligue arabe, tenu les 22 et 23 mai 2004 à Tunis et dont nous avons l'honneur d'assumer actuellement la présidence.

Outre les résultats de ce Sommet, qui ont constitué un saut qualitatif dans l'action arabe commune, les États arabes ont adressé un message des plus clairs à la communauté internationale, y réaffirmant leur attachement à une paix juste, globale et durable, comme choix stratégique pour le règlement du conflit arabo-israélien, sur la base de l'initiative arabe de paix, de la légalité internationale, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et de la mise en application de la feuille de route. La communauté des États arabes est déterminée à intensifier ses démarches sur la scène internationale pour la mise en œuvre de l'initiative arabe de paix et la mobilisation du soutien international en sa faveur.

La dangereuse escalade de la situation dans les territoires palestiniens occupés et l'entêtement d'Israël dans sa politique du fait accompli et des initiatives unilatérales, commandent à la communauté internationale de mettre rapidement un terme à la violence que subit le peuple palestinien frère, d'assurer à ce peuple une protection internationale, de lever le siège imposé à l'encontre de ses dirigeants légitimes, de mettre fin à la construction de colonies de peuplement, et de reconnaître l'avis consultatif émis par la Cour internationale de Justice qui a déclaré illégale la construction du mur de séparation et a appelé à son démantèlement.

C'est ce qui permettrait, à notre sens, de créer les conditions propices à une nouvelle étape marquée par la confiance et l'entente entre toutes les parties de la région, en vue de la reprise du processus de paix, du rétablissement du peuple palestinien frère dans ses droits légitimes, y compris son droit à la création d'un État indépendant, ainsi que du recouvrement par les

deux pays frères, la Syrie et le Liban, de la totalité de leurs territoires occupés.

Tout en réaffirmant son attachement à la consolidation de l'unité nationale de l'Iraq et au respect de sa souveraineté et de son indépendance, le Groupe arabe affirme la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies d'assumer son rôle vital dans ce pays frère. Nous continuerons également, dans le cadre de la Ligue des États arabes, d'appuyer les efforts internationaux en faveur de la concrétisation de la solidarité des pays arabes avec le peuple iraquien, pour contribuer à l'instauration de la sécurité et de la stabilité en Iraq et assurer ainsi les conditions propices à sa reconstruction.

Les États arabes soutiennent, en outre, les efforts déployés, aux niveaux de l'ONU et de la région, et tout particulièrement par l'Union africaine, en faveur de l'unité, de la paix et du développement du Soudan frère, et saluent les mesures prises par le Gouvernement soudanais pour honorer les engagements pris en vertu de l'accord signé le 3 juillet 2004 avec le Secrétaire général de l'ONU concernant le rétablissement de la sécurité et de la stabilité au Darfour.

Le Sommet arabe a constitué une occasion historique de réaffirmer que la réalisation de solutions équitables aux divers problèmes fondamentaux de la région, qui ont eu un impact sur la sécurité et la paix internationales, permettrait de renforcer le sentiment de sécurité et de paix chez les peuples de la région. Cela permettrait également de consolider leurs efforts sur la voie du développement, de la modernisation et de la consécration des principes des droits de l'homme et du processus démocratique; de la promotion du rôle de la femme et de sa place dans la société, et ce, en harmonie avec les spécificités culturelles et les conditions et moyens de chaque pays, à partir de sa libre volonté et de son attachement aux valeurs communes de l'humanité.

Compte tenu de la conviction qu'ont les États arabes de l'importance des volets économique et social pour la consolidation du processus d'édification du système panarabe, le Sommet arabe de Tunis a décidé de mettre en place une stratégie commune d'action

économique et sociale et un programme de lutte contre la pauvreté et de soutien aux efforts de développement, illustrant ainsi sa volonté de contribuer à la mise en oeuvre des décisions du Sommet du Millénaire. L'appel renouvelé des États arabes en faveur d'une nouvelle définition de la coopération et du partenariat solidaire avec les divers pays du monde consacre on ne peut mieux notre choix pour le dialogue entre les cultures et conforte les valeurs de tolérance, de compréhension et de complémentarité.

Notre espoir à tous, États et peuples, est que la communauté internationale et les diverses parties influentes intensifieront leurs démarches en vue de résoudre les problèmes en suspens dans la région, d'appuyer les efforts de mise à niveau des économies de ces pays et de promotion de leurs programmes de développement économique et social, dans le cadre de la coopération et de la coordination entre les Nations Unies et la Ligue des États arabes.

La Tunisie, qui s'attache à contribuer à la promotion de l'action arabe commune, oeuvre à donner une nouvelle impulsion aux relations de coopération établies dans son environnement régional. C'est dans ce contexte que s'inscrivent nos démarches conjointes avec nos frères, les dirigeants des États maghrébins, en vue de dynamiser l'Union du Maghreb arabe qui demeure un choix stratégique immuable et une aspiration légitime de l'ensemble des peuples de la région à davantage de complémentarité et de solidarité. Notre pays demeure également déterminé à poursuivre sa contribution à la mise en place des structures de l'Union africaine, au renforcement des fondements de la sécurité et de la stabilité partout sur notre continent africain et à l'établissement d'une coopération économique et sociale entre ses États, permettant leur intégration effective au processus de progrès et de développement et l'établissement d'un partenariat actif avec les différents espaces régionaux dans le monde.

Sur le plan méditerranéen, le Sommet du dialogue Cinq + Cinq entre pays maghrébins et pays européens de la Méditerranée occidentale, qui s'est tenu à Tunis en décembre 2003, a constitué un nouveau départ en matière de coopération et de partenariat solidaire, s'agissant

aussi bien du renforcement de la sécurité et de la stabilité, que de la réalisation de la complémentarité économique, du rapprochement culturel et social et du dialogue politique constructif. La Tunisie, qui assume la mission de coordonnateur du Groupe arabe dans le cadre du processus euroméditerranéen, s'emploie à conférer davantage d'efficacité et de dynamisme à ce processus, afin de renforcer les conditions de sécurité, de stabilité et de développement au sein de l'espace euroméditerranéen.

La création du Fonds mondial de solidarité et de lutte contre la pauvreté, sur la base de l'initiative que nous avons présentée en 1999 et que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée le 20 décembre 2002, reflète la détermination constante de la Tunisie à enraciner les principes de justice, de solidarité et de développement durable dans le monde, en s'inspirant d'une expérience novatrice que nous menons avec succès dans ce domaine au niveau national, depuis plusieurs années. Nous pensons que ce Fonds qui est devenu un mécanisme de l'ONU, nécessite la conjonction des efforts de tous les membres de la communauté internationale, qu'il s'agisse des gouvernements, de la société civile ou du secteur privé, pour accélérer la mobilisation des ressources financières requises pour la réussite de son action.

Nous proposons, dans ce cadre, de proclamer la journée du 20 décembre de chaque année « Journée internationale de lutte contre la pauvreté », pour commémorer la date d'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution portant création du Fonds, et consacrer le concept de solidarité en tant que valeur humaine intangible dans les relations internationales. Nous saluons, également, toutes les initiatives qui peuvent apporter un soutien additionnel à la dynamisation des activités du Fonds mondial de solidarité, notamment celle de Son Excellence le Président Luis Inácio Lula da Silva, Président de la République fédérative du Brésil.

C'est aussi dans ce cadre que s'inscrivent les efforts soutenus que déploie la Tunisie en vue de réunir les meilleures conditions pour la tenue, du 16 au 18 novembre 2005, de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de

l'information, que nous avons préconisé dès 1998, tant nous sommes convaincus que notre monde a plus que jamais besoin, aujourd'hui, d'établir un partenariat numérique solidaire, qui permettrait à tous les pays de s'intégrer dans la société mondiale du savoir, que nous voulons plus juste et plus équilibrée, et de constituer un pont solide de développement et de culture entre tous les pays du monde, concrétisant ainsi les objectifs et principes énoncés dans la Déclaration du Sommet du Millénaire.

Je saisis cette occasion pour renouveler l'invitation que j'avais adressée aux chefs d'État et de Gouvernement et aux représentants de la société civile et du secteur privé, ainsi qu'à tous les partenaires internationaux, lors de la tenue, à Genève, en décembre 2003, de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, pour qu'ils apportent une contribution active au Sommet de Tunis, afin d'en garantir la réussite et d'atteindre le progrès et le bien-être auxquels nous aspirons tous pour l'humanité entière.

L'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de l'initiative tunisienne en faveur de la proclamation de l'année 2005 « Année internationale du sport et de l'éducation physique », constitue un témoignage de reconnaissance de l'importance de ces deux facteurs dans le renforcement des liens d'amitié, de coopération et de rapprochement entre les peuples, et dans la consolidation de la paix et du développement dans le monde. Nous sommes persuadés que tous les États sont conscients des nobles objectifs de cette déclaration et qu'ils n'épargneront aucun effort pour la concrétiser dans le cadre de leurs programmes nationaux, au cours de l'année prochaine.

L'aggravation du phénomène du terrorisme nécessite une plus grande coordination internationale en vue de faire face à ce fléau et d'en éloigner les dangers, en remédiant à ses causes, en trouvant des solutions équitables pour nombre de questions internationales en suspens et en endiguant les phénomènes de la pauvreté, de l'exclusion et de la marginalisation, partout dans le monde. La Tunisie est convaincue que les relations internationales ne peuvent se développer, ni prospérer que dans un contexte de

dialogue, de concorde et de solidarité, loin de tout fanatisme, de tout extrémisme et des dangers de la discorde et des guerres, et dans un climat de justice, de respect mutuel et de coopération équitable entre les individus, les groupes et les peuples, pour que prévalent dans le monde la sécurité, la paix et la stabilité et pour que l'humanité puisse envisager l'avenir avec le maximum de confiance, d'optimisme et d'ambition. »

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Lyonpo Khandu Wangchuk, Ministre des affaires étrangères du Royaume du Bhoutan.

M. Wangchuk (Bhoutan) (parle en anglais) : Au nom de la délégation bhoutanaise, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à vos importantes fonctions. Je vous assure de l'appui et de la coopération de ma délégation alors que vous dirigerez les travaux de cet important organe cette année. Nous sommes persuadés que, grâce à votre vaste expérience et sous votre direction compétente, nos délibérations seront fructueuses. Je voudrais féliciter M. Julian R. Hunte pour sa gestion et sa contribution aux travaux de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

La tâche qui incombe à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale est redoutable, étant donné la large gamme de questions et de défis auxquels la communauté internationale est confrontée, dont, entre autres, la réforme de l'ONU. À cet égard, les résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation de ses activités et les initiatives en matière de réforme relatives aux autres organes et institutions viennent fort à propos, car elles permettront de s'assurer du bien-fondé et de l'efficacité continus de l'ONU dans un monde en rapide évolution. Ma délégation attend avec intérêt les recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, créé par le Secrétaire général en vue d'examiner les défis à la paix et à la sécurité.

Dans une large mesure, le débat en cours sur la réforme de l'ONU s'est à juste titre concentré sur la réforme du Conseil de sécurité en tant qu'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans un monde déchiré par des conflits anciens et nouveaux, le Conseil de sécurité doit évoluer afin de conserver son efficacité et de jouir de la

confiance de tous les États Membres. Sa composition doit changer afin d'être représentative de l'ensemble des membres de l'ONU et de refléter les nouvelles réalités géopolitiques et économiques du monde d'aujourd'hui. Le Bhoutan appuie l'appel en faveur d'un Conseil de sécurité élargi grâce à une augmentation du nombre des membres tant dans la catégorie des membres permanents que dans celle des membres non permanents. Notamment, le Bhoutan est fermement convaincu que l'Inde et le Japon, compte tenu du rôle important qu'ils jouent dans les affaires internationales, sont éminemment qualifiés pour occuper des sièges permanents dans un Conseil élargi.

Le nombre d'êtres humains innocents qui sont la proie du terrorisme continue d'augmenter chaque jour. Les actes de terrorisme atroces perpétrés dans différentes régions du monde, notamment les meurtres brutaux récents des écoliers à Beslan et l'assassinat de sang froid de Népalais et d'autres hommes et femmes innocents en Iraq et ailleurs, ont, par leur horreur, atteint de nouveaux sommets. Nous condamnons vigoureusement ces meurtres insensés. Même mon pays n'a pas été épargné par ce fléau. Ayant épuisé tous les moyens pacifiques visant à convaincre les groupes de militants étrangers puissamment armés venus du Nord-Est de l'Inde de quitter notre territoire, le Gouvernement royal a été contraint, mi-décembre 2003, de recourir à la force pour les chasser. Plus récemment, deux personnes ont été tuées et 27 blessées par l'explosion d'une bombe sur une place de marché dans une localité frontalière du Sud du Bhoutan.

Il est urgent de prendre des mesures concertées pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et ses manifestations. Toutes les nations réunies ici ont, en signant la Charte des Nations Unies, souscrit au code universel selon lequel les méthodes utilisées par les terroristes pour atteindre leurs buts, notamment prendre pour cible des civils innocents et les assassiner, ne sauraient être justifiées.

Les conflits et les situations de crise continuent d'ébranler la stabilité, la sécurité et le bien-être socioéconomique de millions de personnes dans le monde. Nombre de ces conflits sont alimentés par les conditions de pauvreté et de sous-développement. Reconnaissant ces liens, la communauté internationale a lancé de nombreuses initiatives ces dernières années. Plusieurs grandes conférences se sont tenues, notamment le Sommet du Millénaire, et ont fixé toute une série d'objectifs assortis de délais devant être

atteints pour créer un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste.

Toutefois, ces objectifs demeurent lointains pour beaucoup, et le fossé qui sépare les riches des pauvres ne fait que s'élargir aussi bien entre les nations qu'en leur sein. Le *Global Monitoring Report 2004* publié par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international révèle que la croissance économique dans de nombreux pays en développement reste inférieure au niveau considéré comme suffisant pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Pour que les objectifs soient atteints avant la date butoir, indique le rapport, il est urgent que toutes les parties fassent davantage. Le Consensus de Monterrey a consolidé les Objectifs du Millénaire pour le développement et a souligné les rôles joués par toutes les parties participant au processus de financement du développement. Si les pays en développement doivent accélérer les réformes, il incombe aux pays développés d'apporter une aide accrue, d'accroître les investissements directs étrangers, de renforcer l'allègement de la dette et d'ouvrir davantage l'accès à leurs marchés.

C'est dans ce contexte que ma délégation se félicite de la réunion plénière de haut niveau de 2005 qui examinera le suivi et la mise en œuvre intégrés des textes issus des conférences et des sommets des Nations Unies. Ma délégation espère que l'examen donnera lieu à d'autres mesures concrètes devant être prises par toutes les parties prenantes. En outre, considérant que le Bhoutan fait partie des pays les moins avancés et sans littoral, ma délégation espère que les questions et défis définis dans les Programmes d'action d'Almaty et de Bruxelles recevront le rang de priorité le plus élevé lors de cet examen.

Je tiens à mentionner que le Gouvernement royal du Bhoutan, sous la direction de Sa Majesté le Roi guidé par une philosophie du développement fondée sur le bonheur national brut, a consenti des efforts concertés en vue d'assurer le développement général du pays et d'atteindre les objectifs convenus à la suite des différentes conférences internationales et notamment du Sommet du Millénaire. Je suis heureux de pouvoir rapporter qu'avec l'appui constant de nos partenaires de développement, le Bhoutan espère atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. À cet égard, je saisis cette occasion pour exprimer la profonde reconnaissance du Gouvernement royal et du peuple bhoutanais à l'égard

de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des autres donateurs pour leurs contributions au développement de mon pays.

Je voudrais enfin rendre hommage à notre Secrétaire général, M. Kofi Annan pour l'impulsion vigoureuse qu'il donne et les efforts inlassables qu'il déploie en vue de faire avancer la cause de la paix, du développement et de la sécurité. Nous continuerons de bénéficier de sa vision et de sa direction durant les deux prochaines années. Comme il va quitter son poste à la fin de 2006, nous devons nous efforcer sérieusement et sans tarder à lui trouver un remplaçant apte à prendre la tête de l'ONU. Ma délégation estime que conformément au principe d'une représentation géographique équitable et étant donné que l'Asie est le continent le plus peuplé avec le groupement régional le plus important, composé de 55 membres de l'ONU, un Secrétaire général d'Asie serait un choix à la fois opportun et judicieux.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Biossey Kokou Tozoun, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Togo.

M. Tozoun (Togo) : Monsieur le Président, en vous disant toute notre fierté de voir un éminent représentant du Groupe des États d'Afrique présider la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, je tiens à vous exprimer, au nom de S. E. Gnassingbé Eyadema, Président de la République Togolaise, du Gouvernement et du Peuple togolais que j'ai l'insigne honneur de représenter, nos vœux ardents de succès dans l'accomplissement de votre mandat.

Nous félicitons par la même occasion, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour l'action dynamique et sans équivoque qu'il mène à la tête de notre Organisation.

La présente session de l'Assemblée générale se tient à un moment où la paix et la sécurité internationales continuent d'être gravement menacées, appelant ainsi notre Organisation commune à assumer pleinement son rôle et sa vocation avec une plus grande détermination et des initiatives plus audacieuses. En effet, nous vivons dans un monde aux équilibres précaires dus à notre incapacité collective d'instaurer la paix véritable et un bien-être partagé dans le cadre de la légitimité internationale.

Sur le continent africain, les aspirations légitimes des peuples à jouir d'une paix durable, en particulier dans les pays et les régions où celle-ci est mise à rude épreuve, tardent à se réaliser. En Côte d'Ivoire, après moult espoirs vite déçus, la mise en œuvre de l'Accord d'Accra III reste aujourd'hui l'unique espoir du retour de la paix et de la stabilité dans le pays. Le chef de l'État togolais, qui s'est engagé dès les premières heures de cette crise en faveur du dialogue et de la réconciliation, continuera de s'impliquer dans le règlement pacifique de ce conflit fratricide.

En République démocratique du Congo, face aux récentes remises en cause du processus de paix devant conduire à l'organisation en 2005 des élections destinées à mettre en place de nouvelles institutions, il y a nécessité pour la communauté internationale de ne ménager aucun effort dans le souci de sauvegarder les acquis résultant du déploiement coûteux de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et de recourir, chaque fois que le besoin s'en fait sentir, aux opérations du type Artémis en vue d'étouffer dans l'œuf les velléités de reprise des combats partout où elles se manifestent.

Le Gouvernement togolais appuie sans réserve la proposition du Secrétaire général visant à accroître sensiblement l'effectif de la MONUC. Il est à espérer que la Conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, qui se tiendra en novembre prochain, servira de cadre approprié pour trouver des solutions durables aux problèmes d'insécurité et d'instabilité qui fragilisent les rapports entre les États de la région et qui rendent précaire l'émergence d'un climat de bon voisinage et d'entente mutuelle.

Au Soudan, au regard de la tragédie qui se joue actuellement au Darfour, la communauté internationale a l'impérieux devoir d'accompagner le Gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée de Libération du peuple soudanais en vue de la consolidation du processus de paix par la signature de l'Accord global de paix. À cet égard, la communauté internationale devrait fournir un soutien conséquent à l'opération de paix de l'Union africaine.

Au Burundi, au Libéria et en Somalie notamment, l'élan de solidarité et le sursaut d'intérêt que la communauté internationale continue de manifester

pour la restauration de la paix et le relèvement de ces pays, meurtris par de longues années de guerre, devraient s'accompagner d'une assistance financière et logistique plus appropriée. Le Togo, en ce qui le concerne, continuera d'apporter sa contribution au règlement des conflits et des crises en Afrique et de soutenir les différentes opérations de maintien de la paix de l'ONU, par la présence de contingents ou d'observateurs militaires, comme c'est le cas actuellement en Côte d'Ivoire, au Burundi, au Libéria et en Haïti.

Les situations qui prévalent ailleurs dans le monde, notamment en Iraq et au Moyen-Orient, constituent des sources de préoccupations majeures. En Iraq, la rétrocession de l'intégralité de la souveraineté au peuple et la reconnaissance à l'ONU d'un rôle prépondérant dans la construction du pays, devront donner l'occasion à toutes les composantes de la société iraquienne de travailler résolument à bâtir un pays stable et prospère, débarrassé de toute violence.

Au Moyen-Orient, l'escalade continue de la violence entre l'État d'Israël et l'État palestinien risque de compromettre définitivement la poursuite du processus de paix et la mise en application des différents accords signés. À cet égard, la communauté internationale et le Quatuor doivent tout mettre en œuvre pour amener les deux protagonistes à éviter le recours aux actions unilatérales et à revenir à la table des négociations, sur la base de la feuille de route et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, traitant toujours des questions relatives aux crises, nous voudrions souligner que les situations d'après conflit montrent bien qu'il est important d'assurer un financement adéquat non seulement pour l'assistance humanitaire mais également pour les autres programmes vitaux de promotion de la paix et de développement durable. Il s'avère par conséquent nécessaire que le financement des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants et les autres outils à long terme de la paix, tels que l'éducation, les soins de santé et la relance de l'emploi des jeunes, soient au centre de la consolidation de la paix post-conflit.

Dans la même optique, il conviendrait que la situation financière préoccupante des trois Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement retienne davantage l'attention de notre Assemblée, dans le but d'amener ces institutions à

disposer des ressources financières nécessaires à l'accomplissement harmonieux de leur mandat. À cet égard et se fondant sur les rapports du Secrétaire général les concernant, la délégation togolaise croit fermement qu'il est grand temps que l'Assemblée générale revoie sérieusement le mode de financement de ces Centres régionaux afin de les doter des moyens financiers adéquats au titre du budget ordinaire de l'Organisation. Ce faisant, l'Assemblée générale démontrera vraiment son soutien réel aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et son appréciation du rôle actif jusqu'ici joué par ces Centres. Pour sa part, mon pays, qui abrite le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, mettra tout en œuvre pour garantir sa continuité et sa viabilité à long terme.

Le terrorisme se trouve être l'autre grand danger de l'heure du fait qu'il continue de menacer gravement nos États et constitue ainsi un fléau face auquel rester sans agir efficacement serait donner raison aux forces du mal. Pour l'avoir vécu par le passé, le Togo condamne une fois encore les odieux attentats terroristes qui ont été perpétrés ces derniers temps dans les quatre coins du monde et souhaite vivement que des actions plus fermes soient engagées afin d'extirper ce mal de la conscience humaine.

Dans cette optique, s'il appartient à chaque État de prendre des mesures nécessaires concourant au renforcement de la sécurité à l'intérieur de ses frontières, il nous incombe surtout d'œuvrer au raffermissement de la coopération entre les États, aux plans régional et international et de faire en sorte que les États pauvres puissent bénéficier de l'assistance propre à la mise en place de mécanismes nationaux de lutte efficace contre le terrorisme.

Le développement économique et social est un corollaire de la paix et de la sécurité. Nous avons tous souvenir qu'à l'aube du XXI^e siècle s'était déroulé, en ces lieux mêmes, le Sommet du Millénaire. À l'issue de ce Sommet, qui avait débattu des problèmes de pauvreté et de développement, les chefs d'État et de gouvernement avaient adopté la Déclaration du Millénaire, une déclaration de solidarité internationale sans précédent dans laquelle les pays riches et les pays pauvres avaient, ensemble, pris des engagements fermes dans lesquels ils ont notamment affirmé avec force leur volonté de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale touchée par la

pauvreté. Les dirigeants du monde avaient alors émis l'espoir que d'autres grandes réunions tenues également au début du nouveau millénaire serviraient de cadre pour le démarrage d'un véritable partenariat entre les pays du Nord et ceux du Sud.

Mais, quelques années après, nous constatons avec regret que les Objectifs du Millénaire pour le développement sont difficilement réalisables. En effet, les ressources nécessaires pour financer le développement durable et lutter contre la pauvreté et la faim dans les pays en développement n'ont pas été mobilisées et, contrairement aux attentes, seul un petit nombre de pays en développement a pu progresser dans le processus de l'élimination de la pauvreté.

La situation économique critique de l'Afrique appelle à une prise de conscience collective et à des interrogations. Qu'avons-nous fait de nos nombreux engagements? Que sont nos multiples promesses devenues?

Au regard des règles du commerce international qui demeurent défavorables aux pays pauvres, de l'allègement du poids de la dette qui tarde à se réaliser et de l'aide publique au développement dont l'objectif de 0,7 % du produit national brut n'est atteint que par un tout petit nombre de pays donateurs, l'on se demande, à juste titre, où se trouve la solidarité tant exprimée lors du Sommet du Millénaire.

L'échec, l'année dernière, des négociations commerciales de l'OMC à Cancún, négociations censées régler les questions cruciales de l'élimination des subventions agricoles et de l'accès aux marchés du monde industrialisé des produits en provenance des pays du Sud, a fait apparaître à nouveau la fracture Nord-Sud et suscité des craintes réelles pour l'avenir du système commercial multilatéral.

Partant de ces interrogations et préoccupations, la délégation togolaise réaffirme la nécessité pour tous les partenaires internationaux de traduire en actions leur volonté politique annoncée à la Conférence internationale sur le financement du développement durable, afin de donner une nouvelle impulsion aux efforts visant l'augmentation de l'aide publique au développement, l'allègement de la dette, l'accès équitable aux marchés, la protection de l'environnement et la lutte contre le paludisme, le VIH/sida, la tuberculose ainsi que les autres maladies infectieuses.

2005 sera une année capitale pour notre Organisation. En effet, en 2005, nous procéderons à un examen approfondi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. En 2005, nous tiendrons un débat de haut niveau consacré à la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida. À ce sujet, nous devons avoir présent à l'esprit que la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale avait fixé pour 2003 et 2005 des objectifs concrets à réaliser pour vaincre la pandémie du VIH/sida.

2005 sera surtout l'année où aura lieu une réunion plénière de haut niveau chargée de faire un examen complet des progrès accomplis dans la réalisation de tous les engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire et lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social.

Nous attendons donc avec intérêt ces rendez-vous au cours desquels nous devons réaffirmer notre engagement politique à construire un monde plus solidaire et plus prospère afin de redonner espoir à cette proportion importante de la population mondiale qui vit avec moins d'un dollar par jour, qui souffre de la faim et de la malnutrition et qui n'a pas accès à l'eau potable.

La paix et le développement économique et social que nous voulons, pour nos pays, ne peuvent se réaliser sans la participation effective des populations à la gestion des affaires publiques. Au Togo, la démocratie, qui repose sur le multipartisme et l'état de droit, est devenue une réalité vivante notamment avec l'adoption des textes législatifs et réglementaires conséquents et la mise en place de la quasi-totalité des institutions prévues par la Constitution. Avec foi et détermination, le Gouvernement togolais, sous l'impulsion du chef de l'État, s'efforce de bâtir une société véritablement démocratique qui tienne compte cependant des réalités sociologiques de notre pays.

En vue de parfaire l'ouvrage, le Gouvernement s'est déclaré ouvert à tout apport constructif aussi bien de la classe politique nationale et de la société civile que de nos partenaires du développement. C'est dans ce contexte qu'il a engagé depuis le 14 avril 2004 des consultations avec l'Union européenne, conformément à l'article 96 de l'Accord de partenariat de Cotonou liant cette institution au Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. À l'ouverture de ces consultations, le Gouvernement a souscrit à un certain

nombre d'engagements dont la mise en œuvre, actuellement très avancée, devra, à terme, conduire à un meilleur enracinement de la culture démocratique et à la consolidation de l'état de droit.

Le Gouvernement entend tout mettre en œuvre pour mener à bien ces consultations dont la finalité demeure la reprise de la coopération entre l'Union européenne et le Togo. La volonté politique farouche qui anime les autorités togolaises et qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un dialogue national permanent et inclusif, par l'adoption d'un code de la presse et de la communication, des projets de code électoral amélioré et de loi de financement des partis politiques ainsi que la décision du chef de l'État, le 11 août dernier, d'accorder la liberté à plus d'un demi-millier de prisonniers de droit commun, constituent, de la part du Gouvernement togolais, un gage de détermination à créer, pour les Togolais, les conditions favorables à la jouissance de leurs droits fondamentaux, notamment leurs droits politiques et économiques.

Nous voudrions, à cette occasion, lancer un appel pressant à l'endroit de tous nos partenaires au développement afin qu'ils accompagnent le Togo dans le processus de renforcement et de consolidation de la démocratie et de l'état de droit.

Je ne saurais terminer mon propos sans revenir sur la question récurrente de la réforme du système des Nations Unies. Le Gouvernement togolais voudrait suggérer qu'au cours de cette session, des décisions hardies soient prises pour accélérer le processus de réforme du système, en l'occurrence le Conseil de sécurité afin que cette question cesse d'être un mirage. En effet, les nombreux défis auxquels est confronté le monde actuel commandent un Conseil de sécurité renforcé et plus efficace que seule une composition plus représentative et plus démocratique peut assurer. L'Afrique, à cet égard, mérite d'avoir une place convenable au sein de cet organe vital des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité doit donc être élargi, tant au niveau de ses membres permanents qu'à celui des non permanents, pour répondre aux exigences démocratiques de notre temps et permettre aux différents groupes de pays d'apporter leurs précieux concours à la réalisation des objectifs de notre organisation commune qui sont, entre autres, assurer la paix et la sécurité, œuvrer pour la liberté et la démocratie, garantir la prospérité mondiale par un

commerce international libre et équitable, préserver un environnement sain et créer des relations internationales stables fondées sur le dialogue. Si telles sont nos ambitions, il nous incombe par conséquent de donner à notre Organisation commune, les moyens adéquats pour atteindre ces objectifs.

Puisse cette session renforcer la coopération entre nos États et nos peuples, nous aider à consolider la paix et à réaliser la sécurité et le développement durable pour tous.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Timothy Harris, Ministre des affaires étrangères et de l'éducation de Saint-Kitts-et-Nevis.

M. Harris (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi de vous souhaiter la bienvenue et de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que par votre entremise la République du Gabon, de bien vouloir nous faire partager votre expérience et vos compétences à l'occasion de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Je tiens à transmettre à M. Julian Hunte, Ministre des affaires étrangères de Sainte-Lucie, la reconnaissance de mon pays pour les efforts et la contribution mémorable qu'il a apportée à cette Organisation durant l'année passée.

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis réaffirme son soutien et son engagement vigoureux en faveur des Objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont à la fois louables et réalisables. Ces objectifs déclarés sont fondamentaux et ont depuis longtemps été intégrés dans le programme national de développement humain de mon pays.

Depuis des décennies, bien avant que les Objectifs du Millénaire pour le développement ne soient acceptés, Saint-Kitts-et-Nevis a institué le principe de l'éducation primaire et secondaire obligatoire, ce qui explique certainement que nous soyons parvenus à un taux d'alphabétisation de 97,8 %. Les membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sont très fiers des résultats qu'ils ont obtenus dans le domaine de l'éducation. Nous devons, pour une grande part, notre succès au système éducatif cohérent que nous avons mis en place ainsi qu'à l'University of the West Indies, dont la qualité des études est remarquable et continue d'évoluer en fonction des besoins de nos populations. Nous invitons les autres États Membres de l'ONU à tirer parti de cette ressource qu'offrent les Caraïbes

afin que leurs ressortissants puissent poursuivre des études supérieures dans cet excellent établissement d'enseignement et dans un milieu multiculturel des plus paisibles et paradisiaques.

Il est facile de s'enthousiasmer à l'évocation des efforts que nous déployons en faveur du rôle des femmes dans le développement, mais nous nous gardons de toute complaisance. À Saint-Kitts-et-Nevis, nous avons conscience et nous tirons parti des bienfaits de l'égalité entre les sexes et de l'émancipation des femmes. Il convient de rappeler que Saint-Kitts-et-Nevis a été le premier pays de cet hémisphère à créer un Ministre des affaires féminines.

Il est tout aussi important pour le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis de gagner la guerre contre la pauvreté. Nous ne faiblissons pas dans nos efforts pour éliminer la pauvreté, ce qui n'est pas simplement un noble idéal. Il s'agit pour nous d'un objectif concret et réaliste et Dieu sait que c'est ce qu'il convient de faire. Saint-Kitts-et-Nevis a subi au cours des sept dernières années des perturbations sociales et économiques dues à plusieurs catastrophes naturelles, aux événements du 11 septembre 2001 et au repli de l'économie mondiale. Néanmoins et grâce à une prudente politique budgétaire et monétaire, nous continuons d'investir dans le développement socioéconomique de notre pays et de placer l'individu au centre de tout ce que nous entreprenons.

Notre gouvernement a beaucoup investi dans le système de santé national, appuyé par la construction d'un hôpital moderne et la formation professionnelle du personnel soignant. Nous pensons que cela va améliorer la qualité des soins de santé ainsi que l'accès de nos ressortissants et des étrangers à ces soins. Nos efforts continus pour édifier une nation en bonne santé répondent à notre détermination de réduire la mortalité infantile et d'améliorer la santé maternelle.

Nos investissements dans de grands projets d'équipement ont permis d'améliorer les réseaux de distribution d'eau qui étaient en place afin de répondre à la demande et d'étendre le service d'approvisionnement en eau potable à toutes les îles de Saint-Kitts-et-Nevis. Notre programme de modernisation et d'entretien des routes a permis de refaire le revêtement de kilomètres de routes et d'améliorer le système d'écoulement des eaux sur l'ensemble des deux îles qui forment notre fédération. L'amélioration des structures touristiques a entraîné la

création de nouveaux emplois, conformément à la politique axée sur l'individu, que met en œuvre le Gouvernement. Cela nous a permis de dépendre moins de l'agriculture, qui continue de pâtir des subventions publiques que reçoivent les agriculteurs des grands pays. Ces subventions font qu'il est encore plus difficile pour les petites économies comme la nôtre d'être compétitives. Notre compétitivité a été encore diminuée suite à la décision unilatérale prise récemment par l'Union européenne de réduire le prix du sucre de plus de 30 %.

Malgré ces difficultés, nous poursuivons nos efforts tout en gardant à l'esprit la nécessité de préserver l'environnement. Saint-Kitts-et-Nevis se compose de deux îles magnifiques confrontées à une réalité géographique qui les place dans le couloir des ouragans. Nous connaissons le coût de l'érosion des plages et des côtes, causée par l'élévation du niveau de la mer et par les ouragans. L'intégration de politiques durables en matière d'environnement dans notre agenda pour le développement a posé un réel défi. Toutefois, nous sommes bien déterminés à protéger et à préserver le patrimoine de nos îles en adoptant des programmes soucieux de l'environnement.

À ce stade, je dois insister sur la situation à laquelle sont actuellement confrontés les petits États insulaires en développement. Ces États sont tous privés d'économie d'échelle qui leur permettraient de surmonter eux-mêmes leur vulnérabilité. Nous sommes extrêmement vulnérables, à moins de constituer des partenariats géographiques, à l'image de ce qu'a fait la CARICOM. Ces partenariats ne nous mettent cependant pas à l'abri des difficultés auxquelles nous sommes exposés au quotidien. Mais les partenariats géographiques nous permettent de réagir rapidement en cas de catastrophe.

Ma délégation demande instamment à la communauté internationale d'accepter la notion de vulnérabilité et de mettre au point un indice de vulnérabilité qui pourrait être appliqué de manière appropriée aux petits États insulaires en développement. La dévastation de la Grenade causée, en l'espace de trois heures, par l'ouragan Ivan nous montre bien comment toute une génération de progrès en faveur du développement peut être anéantie dans une petite nation vulnérable. Il faut de toute urgence créer un fonds de développement mondial pour aider au relèvement des petits États insulaires en développement après une catastrophe naturelle.

Des partenariats pragmatiques et efficaces constituent le moyen le plus décisif dont dispose la communauté internationale pour s'attaquer à la multitude de problèmes auxquels nous sommes exposés. Nous parlons de questions importantes, à savoir la démocratie, la mondialisation, le terrorisme, l'élimination de la pauvreté, le développement humain et la propagation des maladies infectieuses, comme si elles n'avaient pas de lien entre elles. Le développement humain, à quelque degré que ce soit, ne pourra toutefois être réalisé que si nous prenons conscience de l'interdépendance de nos vies, de nos économies et de nos politiques. Cette constatation nous oblige à mettre au point des stratégies communes, à créer des partenariats et à adopter des approches politiques qui reconnaissent et prennent en compte les liens intrinsèques unissant les problèmes auxquels les États-nations sont confrontés.

Je rappelle que le Partenariat pancaraïbes contre le VIH/sida est le premier et le seul mécanisme régional mis en place pour s'attaquer à la pandémie à l'échelle multinationale. Notre coopération régionale a permis de faire passer le coût des médicaments antirétroviraux de 20 000 dollars par patient et par an à 200 dollars par patient et par an. Nous avons également réussi à négocier une réduction du prix d'autres médicaments importants. Cet exemple en dit long sur la valeur des partenariats et de la coopération. Nous pensons que les réseaux sont les moyens les plus efficaces de régler les problèmes. Nous louons les efforts déployés par le Fonds mondial et l'Organisation des Nations Unies en vue de mobiliser des ressources supplémentaires pour traiter les personnes vivant avec le VIH/sida et pour combattre la propagation de cette maladie.

L'idée de combattre le VIH/sida uniquement par la foi simplifie la condition humaine et reflète une incompréhension de la nature et de la portée de la maladie. Mon gouvernement affirme qu'une politique pragmatique de lutte contre la propagation du VIH/sida est tout aussi fondamentale pour la bonne gouvernance que la tenue d'élections libres et régulières. La bonne gouvernance signifie que les gouvernements sont à l'écoute de leurs citoyens et qu'ils s'en soucient. La bonne gouvernance implique que les dirigeants dirigent avec courage moral et qu'ils prennent des mesures osées et quelquefois controversées, dans l'intérêt du public.

La bonne gouvernance signifie mettre l'Organisation des Nations Unies au cœur de notre interaction internationale, dans le plein respect de la Charte et en conformité avec celle-ci. La bonne gouvernance exige le respect du droit qu'a chaque pays de choisir sa destinée, conformément à ses propres lois et à la volonté de son peuple. La bonne gouvernance ne consiste pas simplement à se demander si l'on isole un pays parce sa politique va à l'encontre de notre programme national. Il devrait s'agir de créer une meilleure entente, d'établir une coopération et un partenariat, ainsi que des liens d'amitié. La bonne gouvernance veut dire, pour nous à Saint-Kitts-et-Nevis, que les Gouvernements se conforment aux normes et principes internationalement reconnus, s'engagent à les respecter et ne s'en écartent pas selon leur bon vouloir. La bonne gouvernance implique que l'on place la barre à la même hauteur pour tout le monde, et non plus haut pour certains pays et plus bas pour d'autres.

La bonne gouvernance doit nous inciter à reconnaître que près de 23 millions de personnes en République de Chine à Taiwan se trouvent dans un trou noir diplomatique, aliénés de notre débat international. La bonne gouvernance exige de toutes les nations éprises de paix qu'elles demandent instamment aux deux parties de part et d'autre du détroit de Taiwan non seulement de respecter mais aussi de pratiquer le dialogue constructif et la diplomatie préventive. La bonne gouvernance nous impose le devoir d'appuyer les efforts acharnés que déploient les dirigeants et le peuple de la République chinoise de Taiwan en vue de se conformer au droit international et d'oeuvrer dans le cadre du droit international. Pour nous, à Saint-Kitts-et-Nevis, la bonne gouvernance signifie qu'un peuple engagé à respecter l'état de droit et la démocratie et désireux d'investir dans le développement humain chez lui et ailleurs ne doit jamais être exclu de la fraternité des nations.

En outre, la CARICOM s'enorgueillit de notre système parlementaire et de nos démocraties solides issues d'une tradition séculaire. Notre histoire nous apprend que la bonne gouvernance et le développement humain sont indissociables. Là où la démocratie représentative, la liberté d'expression, l'édification d'institutions démocratiques et la protection des droits de l'homme n'ont pas prospéré, le développement humain a souffert. Là où les gouvernements n'ont pas

respecté la volonté du peuple, le développement humain laisse à désirer. Bien que la CARICOM soit très limitée et connaisse beaucoup de difficultés en raison de l'absence de ressources naturelles et financières, nous sommes parvenus à créer des institutions démocratiques crédibles, à instaurer un système judiciaire fiable et des démocraties au sein desquelles la transition entre gouvernements en fonction et partis d'opposition se passe sans incident. Nous sommes prêts à partager ces expériences avec le reste du monde.

Enfin, pendant des dizaines d'années, les pays et les universitaires ont mis en doute la viabilité des petits États. Pourtant, l'histoire a non seulement démontré notre viabilité, mais a également prouvé que nous étions une source d'espoir fiable pour les autres, qu'ils soient petits ou grands. Nous vivons dans un monde interdépendant, où les décisions politiques nationales à un endroit de la planète ont des conséquences dévastatrices des milliers de kilomètres plus loin.

Nous devons donc, par la force des choses, veiller sur nos frères. À cet égard, nous demandons aux États Membres d'apporter leur soutien à la réunion internationale consacrée à l'examen du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui doit se tenir à l'île Maurice, en janvier 2005.

Enfin, je voudrais lancer une fois de plus un appel pour que le partenariat l'emporte sur le nationalisme et pour que le multilatéralisme transcende l'unilatéralisme.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. M. Moctar Ouane, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

M. Ouane (Mali) : Monsieur le Président, mes premiers mots seront pour vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de cette cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, et vous assurer, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, que je félicite également, du plein appui de la délégation du Mali dans l'accomplissement de votre mission.

Je voudrais aussi, d'emblée, saluer l'engagement du Secrétaire général de notre Organisation, Monsieur Kofi Annan, et le remercier pour les efforts inlassables qu'il déploie au service des Nations Unies.

Il y a six jours, le Mali a commémoré, dans un contexte particulier, le quarante-quatrième anniversaire de son indépendance. Du haut de cette tribune, entre toutes symboliques, je voudrais me faire l'écho des efforts de mon pays pour construire, sous la direction de S. E. M. Amadou Toumani Touré, Président de la République et chef de l'État, un Mali démocratique, stable, prospère et s'affirmant dans le concert des nations.

Or, voici que, depuis plusieurs semaines, notre pays, à l'instar d'autres des régions nord et ouest-africaines, fait face à une invasion de criquets pèlerins sans précédent. Comme l'a souligné le Président Amadou Toumani Touré dans son message à la nation à l'occasion du 22 septembre, cette invasion a dépassé, par son ampleur et sa rapidité, les projections les plus pessimistes. De la sorte, les effets catastrophiques de l'invasion acridienne sur les prochaines récoltes et la végétation constituent un péril certain pour les conditions de vie de millions d'hommes et de femmes exposés de ce fait à la famine.

Le Gouvernement de la République du Mali s'emploie activement à juguler le fléau. Grâce, d'abord, à la mobilisation nationale, qui a permis aux équipes, brigades et communautés villageoises d'opérer sur le terrain. Grâce aussi à l'appui de la communauté internationale, en particulier des pays africains. À tous, je réitère ici la gratitude de mon pays. Mais, je voudrais dire ici avec force que, face au péril acridien, et pour assurer la sécurité alimentaire dans les pays infestés, y compris le Mali, nous avons la responsabilité commune d'engager et de renforcer la mobilisation internationale à court, moyen et long termes. Il faut agir, agir vite et agir efficacement.

Les questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales continuent de nous préoccuper.

Au cours de l'année écoulée, les crises et les conflits se sont multipliés, ça et là à travers le monde. J'évoquerai en particulier la situation en Afrique de l'Ouest, pour rappeler les initiatives prises par le Mali pour contribuer au règlement de la crise ivoirienne dont les répercussions sous-régionales sont multiples et lourdes de conséquences pour la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest.

Ainsi, la réunion dite de Bamako II a permis de créer les conditions du succès du Sommet d'Accra III.

À la suite du Président Amadou Toumani Touré, je redis ici avec force : le Mali continuera de soutenir la paix et la réconciliation en Côte d'Ivoire, la paix pour les Ivoiriens, la paix pour tous les ressortissants étrangers vivant dans ce pays frère et voisin.

Comment ne pas mentionner aussi la participation du Mali aux missions de paix de l'ONU, de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), au Libéria, en Sierra Leone, en République démocratique du Congo, au Burundi et en Haïti?

L'engagement du Mali en faveur de la paix et de la sécurité internationales sous-tend l'action de notre pays pour faire de l'espace sahélo-saharien un pôle de développement et de stabilité, en particulier durant la présidence malienne de la Communauté des États sahélo-sahariens.

Le Mali est aussi gravement préoccupé par la situation au Moyen-Orient. Les mesures de bouclage des territoires palestiniens, les arrestations arbitraires, les exécutions extrajudiciaires, la destruction des biens, la confiscation des terres, le non-respect des résolutions adoptées par la communauté internationale ainsi que le siège imposé au Président Arafat ne concourent pas à une paix véritable dans cette partie du monde. Le Mali, qui n'a cessé d'apporter son soutien à la juste cause du peuple palestinien, lance un appel pressant aux membres du Quatuor pour le rétablissement du dialogue entre Israël et l'Autorité palestinienne, en vue du règlement juste, équitable et durable d'un conflit qui n'a que trop duré.

Le terrorisme international constitue aujourd'hui un autre défi à la paix et à la sécurité internationales. Le phénomène s'est manifesté sur tous les continents, prouvant à suffisance que le terrorisme n'a ni patrie ni religion. C'est pourquoi la communauté internationale doit faire preuve de volonté politique sans faille dans la lutte contre le terrorisme, notamment en renforçant l'arsenal juridique existant, y compris les mécanismes de coopération et d'assistance technique. Au-delà, il importe de s'attaquer aux causes profondes du phénomène que sont, notamment, la misère, les violations massives des droits de l'homme, l'intolérance, l'injustice et l'impunité.

La question des armes légères et de petit calibre reste également une préoccupation de première importance. Le Mali a apporté une contribution significative à cette problématique, en développant des

initiatives aux plans sous-régional, régional et international. À cet égard, le Mali oeuvre à la transformation en convention du Moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest. De même, nous sommes d'avis qu'il faut, à présent, que la communauté internationale s'engage résolument dans la conclusion d'un instrument juridique contraignant sur le marquage, l'enregistrement et le traçage des armes légères et de petit calibre.

La situation des enfants dans les conflits armés est une autre source de préoccupation pour mon pays. À cet égard, nous appuyons pleinement les recommandations contenues dans le rapport du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés (E/CN.4/2004/70) et plaidons pour une mise en oeuvre effective de la résolution 1539 (2004) du Conseil de sécurité. Dans le même ordre d'idées, le Mali oeuvre au sein du Réseau de la sécurité humaine afin de maintenir cette question au titre des priorités de notre Organisation.

Pour prévenir et gérer efficacement les situations de crise et de conflit que voilà, c'est-à-dire préserver et garantir la paix et la sécurité internationales, la communauté internationale doit oeuvrer en faveur d'un ordre international fondé sur la primauté du droit et d'une Organisation des Nations Unies renforcée dans sa légitimité. Nous saluons à cet égard la mise en place du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, dont nous attendons avec intérêt les conclusions.

La question du développement est, et doit rester, une priorité à l'ordre du jour de la communauté internationale. Nous nous réjouissons, à cet égard, de la tenue, en 2005, d'une réunion plénière consacrée à la suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire, ainsi qu'à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social.

Nous fondons l'espoir que cette réunion procèdera à un examen objectif de la mise en oeuvre des engagements pris, notamment des progrès accomplis et des obstacles rencontrés sur la voie de la concrétisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

La lutte contre la pauvreté constitue un objectif majeur du Gouvernement de la République du Mali.

Participe de cet objectif l'adoption en 2002 d'un Cadre stratégique, dont la mise en oeuvre a permis d'obtenir des résultats importants dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du développement rural et des infrastructures de base. Je voudrais saisir cette occasion pour marquer le soutien de mon pays le Mali à l'initiative lancée par les Présidents Jacques Chirac et Luis Inácio Lula da Silva et qui a abouti à la Déclaration de New York sur l'action contre la faim et la pauvreté adoptée le 20 septembre 2004.

S'agissant des négociations commerciales, le Mali accorde un ordre de priorité élevé au cycle des négociations en cours au sein de l'Organisation mondiale du commerce, dit « Programme de Doha pour le développement ». Nous fondons l'espoir que ces négociations aboutiront à un régime économique permettant à tous les pays, notamment ceux en développement, de tirer le meilleur parti de leurs potentialités. Nous souhaitons, en particulier, une percée véritable dans les négociations agricoles, qui devraient se traduire par l'élimination des subventions et des autres mesures d'appui à la production et à l'exportation, notamment concernant le coton. C'est qu'en effet, le coton est l'un des produits pour lequel nous, pays africains producteurs, offrons des avantages comparatifs réels et des coûts de production cinq fois moins élevés par rapport aux pays développés; or nos pays subissent d'énormes préjudices du fait des subventions à la production et à l'exportation du coton.

C'est pourquoi, nous réaffirmons notre opposition à la politique des subventions, qui est contraire à la libre concurrence, entraîne la surproduction, tire les prix vers le bas sur le marché international et empêche le décollage de notre agriculture.

C'est aussi pourquoi le Mali plaide pour l'élimination progressive de tous les obstacles tarifaires et non tarifaires ainsi que la mise en oeuvre des dispositions relatives à la mobilité et à la liberté de mouvement des personnes, des biens et des services. Nous nous réjouissons de l'engagement de l'Union européenne à faciliter l'intégration des pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral, notamment à travers l'adoption, en avril 2004, du Plan d'action pour l'agriculture, avec une proposition de partenariat Afrique-Europe sur le coton.

La pandémie du sida connaît une progression alarmante au point que, au-delà de sa dimension sanitaire, elle se pose aujourd'hui comme un

problème de développement économique et social dans le monde, particulièrement en Afrique. C'est pourquoi il est urgent de mettre intégralement en oeuvre les engagements auxquels nous avons souscrit en 2001 afin de mobiliser les énergies et les ressources nécessaires pour lutter efficacement contre ce fléau. Pour sa part, le Mali a mis en place un programme multisectoriel de lutte contre le VIH/sida, d'un coût de 154 millions de dollars soit 73 milliards de francs CFA. La mise en oeuvre de ce programme permettra d'assurer la distribution gratuite de médicaments anti-rétroviraux aux malades et de donner l'impulsion voulue à la campagne de sensibilisation et d'éducation dans le cadre de la prévention. Ainsi, des laboratoires pilotes de dépistage et de conseil seront multipliés sur l'ensemble du pays et des petites et moyennes entreprises seront créées dans le domaine de la communication sociale offrant ainsi des emplois à de nombreux jeunes.

Évoquant la situation des handicapés, le Mali se félicite des négociations en cours en vue de l'élaboration d'une convention sur leurs droits et leur dignité. Nous sommes convaincus que l'adoption d'un tel instrument créera le cadre d'une meilleure insertion socioéconomique des handicapés pour leur pleine participation aux efforts de développement de leurs sociétés respectives.

Terminant comme j'ai commencé, je voudrais réaffirmer avec force la confiance du Mali dans l'Organisation des Nations Unies dont les buts et principes, énoncés il y a près de 60 ans, sont d'une pertinence et d'une actualité brûlantes. Certes, la capacité et la crédibilité de l'Organisation mondiale ont été sérieusement entamées depuis peu. Face à cette tendance, il importe de procéder à une profonde réforme et à la revitalisation de ses principaux organes. Le Mali salue, à cet égard, les importantes avancées obtenues dans le cadre de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. La réorganisation des travaux des grandes commissions, le renforcement du rôle du Bureau et l'amélioration des méthodes de travail aboutiront, à n'en pas douter, à une plus grande efficacité de cet important organe. Il me plaît, à cet égard, de saluer le travail remarquable accompli par votre prédécesseur M. Julian Hunte.

Se fondant sur la position africaine commune sur la réforme du Conseil de sécurité, le Mali considère cette réforme comme nécessaire et prioritaire en vue de renforcer la capacité et la crédibilité de cet important

organe de l'ONU. Le Conseil doit être plus représentatif et plus légitime. Sa composition doit refléter les réalités du monde contemporain et se traduire par un élargissement dans les deux catégories de membres, notamment concernant la représentation de l'Afrique.

Les peuples du monde ont placé leur espoir en l'ONU dont ils attendent en retour davantage de paix, de sécurité, de démocratie, de développement et de solidarité. En tant que communauté des nations, nous avons les moyens d'y parvenir, grâce à une prise de conscience collective et à la sauvegarde des valeurs que nous avons en partage et que sont la démocratie, le respect de l'État de droit, la primauté des droits de l'homme, la préservation de l'environnement ainsi que des générations futures contre le fléau de la guerre.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Seyoum Mesfin, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

M. Mesfin (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Je voudrais vous assurer de notre pleine coopération dans l'accomplissement de la tâche de haute responsabilité qui vous a été confiée. Je suis sûr qu'à la fois le Gabon et l'Afrique sont fiers des qualités de dirigeant dont vous ferez preuve durant cette session.

Je voudrais également féliciter votre prédécesseur pour son inestimable contribution au succès de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session.

Nous continuons d'être profondément reconnaissants au Secrétaire général, M. Kofi Annan, du remarquable travail qu'il accomplit dans divers domaines et à divers niveaux. Nous lui sommes reconnaissants de faire tout ce qui est humainement possible au niveau international pour protéger l'intégrité des Nations Unies et défendre l'état de droit. Au niveau de l'Afrique, nous apprécions son engagement de créer les conditions politiques et économiques voulues pour donner l'espoir d'un renouveau de notre continent.

Jamais auparavant, nous n'avons été en Afrique si déterminés et résolus dans notre tentative d'améliorer les conditions économiques et sociales sur notre

continent et de créer le bon climat pour la paix et la stabilité.

C'est ce que signifie la transformation de l'Organisation de l'unité africaine en Union africaine et ce que symbolise le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine du NEPAD est la preuve vivante de l'engagement de l'Afrique de se doter d'une bonne et responsable gouvernance.

La vigueur renouvelée avec laquelle l'Afrique a commencé à prendre des initiatives en matière de paix et de stabilité, dans le cadre du Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine, constitue en effet un début prometteur. Cependant, malgré les efforts déployés par l'Afrique, les progrès que nous avons accomplis à ce jour sont modestes et donc insuffisants pour donner au continent l'espoir d'un avenir meilleur.

L'explication en est en partie évidente. L'Afrique manque tout simplement d'un soutien international suffisant pour relever les défis économiques auxquels elle fait face. Les termes de l'échange continuent de peser contre le développement de l'Afrique. Plus encore, aucun progrès substantiel n'a été fait pour alléger le fardeau de la dette de nombreux pays africains.

C'est la combinaison de tous ces facteurs qui a fait naître de nombreux doutes quant à la capacité de l'Afrique d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous espérons que ces tendances s'inverseront et que les promesses faites dans la Déclaration du Millénaire seront tenues.

Tout compte fait, les nations doivent assumer leur responsabilité pour leur avenir, leur développement, leur paix et leur stabilité. L'Éthiopie ne se fait aucune illusion à ce sujet. Nous réalisons pleinement que c'est, finalement, ce que les Éthiopiens font qui décidera et déterminera notre avenir. C'est cette conviction qui est à la base des nombreuses activités actuellement en cours dans notre pays.

En ce qui concerne les problèmes de développement, notre tâche première est de lutter contre la pauvreté et de garantir la sécurité alimentaire à notre peuple. Une nation aussi diverse que l'Éthiopie ne saurait tolérer une autre forme de gouvernement que la démocratie. De fait, la survie même de l'Éthiopie requiert une bonne gouvernance et une gestion démocratique des divergences, pour des raisons non

seulement de préférence, mais aussi de prudence. La paix et la stabilité en Éthiopie reposent sur le renforcement de la démocratie dans le pays.

C'est précisément pour cette raison, et dans l'intention de rattraper le temps perdu, qu'il n'y a pour l'Éthiopie pas d'impératif plus urgent que la consolidation de la paix et de la stabilité dans notre pays et dans la région dont l'Éthiopie fait partie.

De cette même logique découle la position de l'Éthiopie sur le processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Il ne doit y avoir aucun doute sur la volonté de l'Éthiopie de tourner la page concernant cette crise avec l'Érythrée. Nous sommes convaincus que les deux peuples auraient tort de voir en l'autre un ennemi. Ils n'ont en vérité qu'un seul ennemi commun – la pauvreté et l'arriération.

Il est, en effet, regrettable qu'après tant de sang versé il soit aujourd'hui devenu difficile pour l'Éthiopie et l'Érythrée de formellement mener à terme le processus de paix, en raison de complications qui sont apparues au sujet de la mise en œuvre de certains aspects de la décision de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie (EEBC). Je dis « certains aspects de la décision de l'EEBC car, au bout du compte, les obstacles qui s'opposent à une percée dans le processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée incluent une controverse au sujet de la démarcation de pas plus de 15 % de la frontière commune qui représente, elle, plus de 1 000 kilomètres de long au total.

Qu'il me soit permis d'être très clair. L'Éthiopie est prête à faire tout ce qui est humainement possible en faveur de la paix. Il n'y a pas de priorité plus grande pour nous que de garantir la paix dans notre pays ainsi que des relations stables et mutuellement bénéfiques avec tous nos voisins. C'est précisément pour cela que nous avons redit que nous sommes prêts à engager le dialogue avec l'Érythrée en vue de trouver une solution gagnante pour tous en vue de sortir de l'impasse où se trouvent nos deux pays.

Le dialogue et la normalisation des relations entre les deux pays ne constitue pas une faveur que l'une des deux parties fait à l'autre ou à la communauté internationale. Il s'agit plutôt d'une obligation qui incombe aux deux pays, dans la mesure où toutes les autres options sont exclues par le droit international et par l'Accord d'Alger.

La promotion d'une paix durable entre les deux pays et l'appel qui a été lancé pour la cessation permanente des hostilités militaires entre les deux parties sont les deux piliers de l'Accord d'Alger. L'Éthiopie est persuadée que la mise en œuvre de certains aspects des observations au sujet de la démarcation de la Commission du tracé de la frontière ne sert pas la paix entre les deux pays et ne fera progresser ni les principaux objectifs de l'Accord d'Alger ni la cause de la paix dans notre sous-région.

C'est dans ces conditions que l'Éthiopie estime qu'il n'y a qu'une seule façon rationnelle de sortir de l'impasse – grâce au dialogue, un dialogue ouvert sur toutes les questions qui divisent l'Éthiopie et l'Érythrée, y compris la démarcation de la frontière, afin de trouver pour sortir de l'impasse un arrangement amiable, mutuellement acceptable, et un *modus vivendi* qui servirait de base à la normalisation des relations entre les deux pays.

L'Érythrée, cependant, est d'un avis différent. Elle entretient l'espoir d'obtenir du Conseil de sécurité qu'il impose des sanctions à l'Éthiopie, et la satisfaction que lui procurerait ce résultat. Il faudrait aider l'Érythrée à se rendre compte qu'il y a peu de chances que cela se produise. Non pas parce que l'Érythrée n'est pas suffisamment grande pour obtenir ce qu'elle veut, mais parce que l'idée est trop incongrue et trop irréaliste. Toute formalité mise à part – et en dépit de ce que ressasse l'Érythrée à propos d'une décision « finale et contraignante » – 10 personnes impartiales peuvent oublier ce qui s'est passé entre mai 1998 et mai 2000, et ce qu'a déclaré l'Organisation de l'unité africaine à propos de Badme et de ses environs.

Mais revenir sur le passé ne va pas aider l'Éthiopie ni l'Érythrée. Les deux pays ne peuvent continuer à se laisser absorber par leurs différends, car ils n'ont plus le temps de s'occuper de leur avenir ni de celui de leurs populations affamées et sans ressources.

Il y a un autre point important à propos duquel il ne devrait pas être permis à l'Érythrée de continuer à induire la communauté internationale en erreur. Nulle part dans le texte de l'Accord d'Alger de décembre 2000, on ne trouve une clause disposant qu'une entité – y compris le Conseil de sécurité et l'Union africaine – fasse appliquer une décision de justice. Cette omission est délibérée et non accidentelle. La paix et la démarcation de la frontière commune entre

les deux pays relève principalement de la responsabilité de l'Éthiopie et de l'Érythrée, point qui a été repris dans différentes résolutions du Conseil de sécurité.

Je voudrais terminer sur ce sujet en reparlant d'un point fondamental. L'Éthiopie attache une grande importance à la paix avec l'Érythrée et à l'élimination des obstacles qui entravent la réalisation de cet objectif. Quels que soient les moyens disponibles pour atteindre ce but, nous serons prêts à les adopter. Le dialogue et la négociation, y compris les bons offices du Secrétaire général qui ont été mis à la disposition des deux parties, sont les deux moyens les plus réalistes et les plus viables pour progresser dans le processus de paix. L'Éthiopie est prête à faire plus de la moitié du chemin pour que cela devienne une réalité, mais jusqu'à présent elle se trouve dans la situation proverbiale qui est d'essayer d'applaudir avec une seule main. Nous espérons que la raison l'emportera au plus vite en Érythrée.

Le processus de paix en Somalie est maintenant parvenu à un stade très critique, du fait que depuis 13 ans les Somaliens n'ont jamais été aussi proches qu'aujourd'hui de la mise en place d'un gouvernement national. L'Éthiopie continuera, en tant que membre du Comité de facilitation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de contribuer à la réconciliation nationale et d'aider à la renaissance de l'État somalien. C'est là une obligation pour l'Éthiopie et cela va dans le sens de l'intérêt vital que l'Éthiopie accorde à la paix et à la stabilité dans notre sous-région.

Pour ces raisons, l'Éthiopie attendait avec intérêt l'achèvement du processus de paix entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (M/APLS), qui s'est maintenant ralenti en raison de la tragédie au Darfour – tragédie que personne n'attendait. L'Éthiopie tient, le plus rapidement possible, au règlement de la crise du Darfour et à la gestion de la tragédie humanitaire. La paix et la stabilité du Soudan sont extrêmement importantes pour notre sous-région et, pour cette raison, l'Éthiopie continuera de n'épargner aucun effort, y compris en tant que membre du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, pour aider ce pays frère à relever le défi auquel il est confronté.

La contribution de l'Éthiopie à la paix et à la consolidation de la paix ne se limite pas à ce que nous

faisons dans notre propre sous-région. Nous avons, dès le début, été étroitement associé à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, y compris au plus haut niveau. De plus, le contingent éthiopien au Burundi, initialement dans le cadre de la mission de l'Union africaine et ultérieurement dans le cadre de l'Opération des Nations Unies au Burundi, a continué de contribuer modestement au succès du processus de paix dans ce pays.

Nous apportons aussi, par notre participation, une contribution modeste aux efforts en cours pour la restauration du processus de paix au Libéria dans le cadre de la Mission des Nations Unies au Libéria.

Certes, nous bénéficions également de l'appui d'un grand nombre de pays par l'intermédiaire de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) dont les activités ont été décisives dans le maintien d'une situation stable entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Nous sommes vraiment reconnaissants à la MINUEE, à son personnel à tous les niveaux et aux pays fournisseurs de contingents.

Nous convenons tous que le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations est un crime contre l'humanité. Comme l'a dit à juste titre notre Secrétaire général dans son allocution devant cette Assemblée à sa troisième séance plénière, « il n'est pas une cause, pas une revendication, aussi légitime soit-elle, qui puissent légitimer [ces actes] ». Par conséquent, la communauté internationale devrait lutter contre ce fléau avec une plus grande détermination et à l'unisson.

Je souhaiterais terminer en réaffirmant l'engagement de l'Éthiopie à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et des buts et principes pour la promotion desquels elle a été créée. Nous espérons ardemment que l'Organisation des Nations Unies continuera d'accroître sa crédibilité aux yeux de tous ses membres. C'est pour cela que la réforme de l'Organisation est si cruciale et impérative, y compris la réforme du Conseil de sécurité, afin que les régions, y compris l'Afrique, puissent jouir de la juste représentation à laquelle elles aspirent toutes. Sans aucun doute, une démocratisation accrue rendra l'Organisation des Nations Unies plus transparente et, par conséquent, plus crédible. L'avenir de l'Organisation en dépend. Entre-temps, l'Éthiopie

continuera d'être dévouée à l'Organisation des Nations Unies et aux valeurs qu'elle incarne.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Aïchatou Mindaoudou, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Niger.

M^{me} Mindaoudou (Niger) : Monsieur le Président, permettez-moi d'associer ma voix à celle de ceux qui m'ont précédée pour vous présenter au nom de mon pays, le Niger, de la délégation qui m'accompagne et en mon nom, nos chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Le Président en exercice de l'Union africaine, S. E. M. Olusegun Obasanjo, a déjà exprimé ici même, il y a quelques jours, la reconnaissance de notre continent à la communauté internationale qui, en vous choisissant, a porté un des plus illustres fils de l'Afrique à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous nous associons tout naturellement à cette expression de gratitude. Nos ardents vœux de succès vous accompagnent dans l'accomplissement de votre exaltante mission, et vous savez que depuis toujours l'appui du Niger vous est tout naturellement acquis. À votre prédécesseur, S. E. M. Julian Hunte, je voudrais présenter nos félicitations pour la compétence, l'ardeur et l'autorité avec lesquelles il a dirigé les travaux de la cinquante-huitième session de l'Assemblée dans un contexte international difficile.

La communauté internationale se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins : la paix et la sécurité mondiales, déjà mises à rude épreuve par des conflits armés récurrents, subissent les menaces ou les assauts meurtriers d'actes terroristes, ce qui assombrit davantage le climat mondial d'incertitude et d'insécurité. Dans votre intervention d'ouverture, Monsieur le Président, vous aviez vous-même évoqué un de ces conflits à la fois persistant et meurtrier, celui du Moyen-Orient, conflit qui coûte tant à l'humanité, en termes de vies humaines, de ressources financières et d'espoir perdu. Les statistiques macabres provenant de cette région rappellent, s'il en était encore besoin, l'urgente nécessité de ramener les parties autour de la table de négociation sur la base de la Feuille de route que le Conseil de sécurité a lui-même entérinée par sa résolution 1515 (2003).

Aujourd'hui, en plus du problème palestinien et en gardant l'Iraq présent à l'esprit, la situation au Moyen-Orient constitue plus que jamais le noyau de la problématique de la paix et de la sécurité mondiales. S'agissant de l'Iraq, pays avec lequel le Niger partage cette même foi en l'islam, foi qui fonde notre appartenance commune à l'Organisation de la Conférence islamique, nous ne pouvons que déplorer tant de pertes en vies humaines et tant de violence aveugle qui constituent le lot quotidien du peuple iraquien. Nous espérons vivement qu'une coopération internationale élargie et revigorée permettra d'accélérer l'instauration en Iraq d'institutions libres et démocratiques, de mettre fin au chaos qui semble s'y installer et d'y apporter la paix et la stabilité nécessaires au développement socioéconomique du pays.

Membre du Groupe de contact de l'Organisation de la conférence islamique sur le Jammu-et-Cachemire, le Niger pense qu'un dialogue soutenu entre l'Inde et le Pakistan permettra de baliser la voie d'une solution pacifique de ce conflit à travers l'exercice par le peuple du Cachemire de son droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Concernant le Sahara occidental, le Niger réitère son soutien aux efforts déployés par les Nations Unies, en vue de parvenir à un règlement juste et global du conflit. L'action méritoire du Secrétaire général doit être poursuivie et soutenue jusqu'à ce qu'une issue heureuse soit trouvée conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment les résolutions 1495 (2003) et 1541 (2004) du Conseil de sécurité.

Au Niger, nous avons, au bout d'un processus long et parfois pénible, instauré un système politique où fleurissent une multitude de partis, de media privés et d'organisations de la société civile, le tout sous le parapluie protecteur d'une Constitution qui garantit la séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice. S. E. M. Tandja Mamadou, Président de la République depuis les élections démocratiques du 22 novembre 1999, a déjà convié le 14 septembre dernier les Nigériens aux urnes pour de nouvelles élections présidentielles et législatives qui se tiendront à partir du 13 novembre prochain. Ce sera ainsi la première fois depuis 1991, date de l'instauration du multipartisme au Niger, qu'un mandat démocratique

plein et entier aura été conduit à son terme. Et il l'aura été avec succès car, sur le plan interne la paix sociale est revenue, l'autorité de l'État restaurée, l'économie remise sur les rails et l'espoir redonné aux Nigériens. Le 24 juillet dernier, l'édifice des structures démocratiques a été complété par des élections municipales et locales organisées à la plus grande satisfaction de tous.

Ce blason redoré de l'État a permis, grâce à l'intervention personnelle du Président Tandja Mamadou, de vaincre très rapidement le dernier carré de ceux qui résistaient encore au programme élargi de vaccination contre la poliomyélite. C'est le lieu, ici, de remercier très sincèrement la communauté internationale, en particulier l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Centre anti-épidémiologique des États-Unis et le Rotary Club International pour avoir efficacement accompagné nos efforts dans ce combat.

Au plan extérieur, ceux de nos partenaires bilatéraux, aussi bien publics que privés, qui avaient quitté le Niger avant 1999 sont depuis revenus. La présidence par le Niger de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et celle, l'année dernière, de l'Organisation des États sahélo-sahariens a donné une plus grande visibilité à notre action extérieure pour la paix et la sécurité en Afrique. Cette action s'est matérialisée, notamment, par l'envoi d'un contingent nigérien en Côte d'Ivoire, d'observateurs militaires en République démocratique du Congo et d'éléments de la police civile au Burundi, en République centrafricaine et au Timor-Leste. Nous en tirons la conviction que l'appui de la communauté internationale est, aujourd'hui plus que jamais, indispensable pour aider l'Afrique à renforcer les capacités de ses institutions sous-régionales et celles de son organisation continentale, l'Union africaine.

Sous l'impulsion du Président Olusegun Obasanjo, l'Union africaine oeuvre sans répit pour prévenir les conflits dans ceux des pays africains où la paix prévaut, pour y consolider la paix et la sécurité là où, comme en Guinée-Bissau, en Sierra Leone ou au Libéria, les populations sortent à peine d'une situation d'instabilité politique ou de conflits armés meurtriers; et enfin, pour éteindre les foyers de tension qui persistent en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Burundi et au Soudan.

L'expérience de la prévention et de la résolution des conflits en Afrique nous enseigne que la règle d'or en la matière est de faire confiance aux institutions sous-régionales ainsi qu'à l'Union africaine, et de les appuyer en moyens logistiques et financiers conséquents. À cet égard, le Niger se félicite de la décision prise par le Conseil de sécurité de soutenir la décision de l'Union africaine de renforcer et d'élargir sa mission d'observation au Darfour et d'encourager les États Membres à fournir tout l'équipement et les ressources logistiques, financières et matérielles qu'exige l'expansion rapide de la mission. Nous espérons vivement que les différents protagonistes de ce conflit répondront positivement aux appels venant d'Afrique et d'ailleurs pour mettre très vite un terme à cette tragédie et arriver à la conclusion d'un accord de paix global dont dépendra l'avènement d'un Soudan pacifique et prospère.

Dans le cadre des nouvelles initiatives de développement de l'Afrique, les chefs d'État de l'Union africaine ont convenu, lors du sommet extraordinaire tenu récemment à Ouagadougou, de placer l'emploi au centre de leurs politiques économiques et sociales. Comme l'a indiqué si justement S. E. M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso et hôte du sommet, l'Afrique a besoin du concours effectif de la communauté internationale pour la mise en oeuvre des décisions de Ouagadougou.

De la Déclaration du Millénaire aux conférences et sommets mondiaux qui l'ont suivie, de nombreuses décisions internationales ont consacré la lutte contre la pauvreté comme priorité mondiale et comme défi majeur pour l'humanité. Comment, dès lors, comprendre que des centaines de millions de personnes continuent encore à croupir dans la misère et le dénuement le plus total? Comment comprendre qu'en cette ère d'avancées technologiques et scientifiques, le VIH/sida et d'autres pandémies continuent de faire des ravages dans le monde, particulièrement en Afrique? Comment comprendre qu'à l'heure de la mondialisation, une grande partie de la planète, notamment les pays les moins avancés, vit toujours dans l'exclusion la plus totale du commerce international? Comment comprendre, enfin, qu'en dépit des engagements pris à travers les conventions internationales pertinentes, l'environnement mondial continue de se dégrader insidieusement, hypothéquant dangereusement l'avenir des générations futures?

Face à cette situation, et au regard de la modicité des ressources financières jusque là consenties pour faire face aux problèmes vitaux qui assaillent l'humanité, l'on peut à juste titre s'interroger sur l'existence d'une volonté politique réelle de la part des pays riches d'aider les plus démunis à vaincre l'extrême pauvreté. À titre illustratif, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et le Fonds de solidarité mondial pour l'élimination de la pauvreté dont nous saluons la création, souffrent d'une insuffisance cruelle de ressources.

En outre, les modalités d'octroi des dites ressources aux pays éligibles nous semblent devoir être calquées sur celles en vigueur pour les Fonds levés dans le cadre de l'initiative concernant les pays pauvres très endettés de façon à assurer une gestion à la fois responsable et transparente. Il faut bien se rendre à l'évidence que devant la stagnation économique, la pauvreté et le manque de perspectives qui constituent de sérieuses menaces pour la stabilité sociale des jeunes démocraties des pays en développement, la coopération internationale est la clef de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, pour peu que pays développés et pays en développement acceptent d'assumer leurs responsabilités respectives. À cet égard, les engagements pris à Doha en faveur de la promotion d'échanges commerciaux justes, le consensus de Monterrey sur le financement du développement et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg pour le développement durable, demeurent la pierre angulaire de la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Cependant, la faiblesse des résultats atteints dans l'application des textes issus des grands forums appelle de la part de la communauté internationale tout entière, un sursaut de conscience. Le prochain dialogue de haut niveau sur le financement du développement devra, à ce sujet, être l'occasion de remettre au centre du débat, l'importante question de la mobilisation des ressources aux fins du développement. À cet égard, la taxation, à une hauteur à convenir d'un commun accord, comme il l'a été rappelé lors du dernier sommet sur la pauvreté et l'emploi en Afrique, de l'ensemble des transactions financières mondiales, est de nature à assurer un apport substantiel des fonds si nécessaires à la réalisation des objectifs de développement du millénaire.

La pauvreté endémique qui frappe particulièrement le continent africain n'est pas une

fatalité en soit. Il est possible de réduire la pauvreté, pour autant que la communauté internationale se montre effectivement résolue à agir. Il est possible de réduire la pauvreté si les pays industrialisés appliquaient sans tarder le programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et acceptaient d'annuler toutes leurs dettes publiques bilatérales. Il est possible de réduire la pauvreté si les pays industrialisés consentaient à augmenter l'aide publique au développement au niveau nécessaire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il est possible de réduire la pauvreté si les pays industrialisés se résolvaient à ouvrir leurs marchés aux produits commerciaux des pays en développement et si les matières premières provenant de ces pays sont achetées à leur juste valeur. Il est possible de réduire la pauvreté si les pays industrialisés supprimaient leurs subventions agricoles au coton et appuyaient conséquemment les pays concernés dans leur politique pour doter le monde paysan d'infrastructures agricoles adéquates et particulièrement du petit équipement rural.

Enfin, il est possible de réduire la pauvreté, si la mondialisation était mieux gérée et si l'interdépendance se traduisait par l'achèvement d'une architecture financière et commerciale internationale et démocratique capable de répondre aux attentes de toutes les parties.

Il n'y a pas si longtemps, la communauté internationale, le Groupe des Huit en tête, déclarait solennellement son engagement à soutenir le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Aujourd'hui, force est de constater que ce bel élan tarde encore à se matérialiser en actions concrètes d'envergure à la hauteur des légitimes aspirations du continent africain. Malgré les efforts constants que déploient les pays africains, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs contenus dans ce vaste et ambitieux Partenariat.

Il me plaît de dire ici que le Niger est très heureux de travailler avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique chargé du NEPAD ainsi qu'avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

Pour terminer, il s'avère important de rendre effective l'application de la convention sur la désertification, convention qui est perçue comme celle

qui illustre le mieux le lien entre dégradation de l'environnement et pauvreté.

Parlant de dégradation de l'environnement, comment passer sous silence les ravages écologiques occasionnés par l'invasion acridienne à laquelle est actuellement confrontée une partie de l'Afrique? Faute d'avoir agi à temps, la communauté internationale, pourtant avertie du danger longtemps à l'avance, se doit à présent de mobiliser au plus vite les moyens financiers et matériels adéquats pour arrêter la progression du fléau afin d'enrayer le spectre de la famine qui plane sur les populations d'Afrique du Nord, du Sahel, voire de l'Afrique de l'Ouest tout entière.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M Souef Mohamed El-Amine, Ministre des relations extérieures et de la coopération des Comores.

M. El-Amine (Comores) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation comorienne et en mon nom propre, de vous féliciter chaleureusement d'être élu pour présider les travaux de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale de notre Organisation. C'est là une tâche qui n'est pas aisée. Mais elle vous honore, vous-même, votre pays et tout le continent africain, puisque aucune autre organisation ne peut se prévaloir de cette vocation universelle. Je voudrais donc vous assurer de la disponibilité totale de ma délégation à oeuvrer à vos côtés pour le succès de cette noble mission, au service de la paix et de la sécurité dans le monde.

Ma délégation se félicite également de la manière dont votre prédécesseur a dirigé les travaux de la cinquante-huitième session. Je salue, au nom des Comores, l'engagement indéfectible et la disponibilité entière du Secrétaire général de notre Organisation, dans son combat qu'il mène pour la promotion des idéaux de paix, de justice sociale, de développement et de liberté dans le monde.

Le monde – monde de paix et de vision,
 Monde de concept et d'union,
 Toi qui vis la répartition des terres,
 Et qui accepta le partage des mers;
 Monde tolérant,
 Monde abondant;
 Monde pacifique,

Monde chronique;

Monde paisible,

Tu n'es pas nuisible.

Ici, nos nations sont unies,

Mais les cœurs plutôt désunis,

Or, nous nous sommes tous connus,

Et laissons nos peuples punis.

Enfants du monde,

Et pays du monde,

Où est le monde?

Et quel est ce monde?

Monde sans frontières,

Monde sans prière;

Vêtu de terreur,

Nourri de peur;

Par le tueur et sans beurre.

Monde du Millénaire,

Monde des milliardaires;

Celui des forums et des cours,

Qui rejette les solutions

Et nie les résolutions.

Quel monde? Quelle paix?

Pendant que le monde avance doucement dans ce troisième millénaire, force est de constater que les sentiments de nos peuples respectifs vacillent entre espoir et inquiétude. En effet, alors que la relation entre la paix et le développement se justifie de plus en plus et rend l'une indissociable de l'autre, le cours des événements mondiaux tend plutôt à remettre celle-ci en cause. Il est vrai qu'il ne peut y avoir de paix et de sécurité dans le monde tant que des centaines de millions de personnes restent encore prisonnières de la misère et de la pauvreté et n'ont toujours pas le minimum requis pour une vie quotidienne décente. Il ne peut, non plus, y avoir de paix et de sécurité dans le monde tant que, tous ensemble, nous n'aurons pas consenti les efforts indispensables pour sauver les

centaines de millions de vies humaines menacées par les fléaux que sont le sida et les autres pandémies.

Par ailleurs, quelle paix peut-il y avoir dans un monde qui fait de la prolifération des armes et de la multiplication des foyers de tensions, la logique même de son existence et le vecteur de son évolution?

Voilà les problématiques qui nous interpellent, en tant que forum ayant pour vocation première de veiller à la bonne marche du monde, à la prospérité et à l'épanouissement de l'espèce humaine, et à la maîtrise de l'environnement mondial par notre action qui doit servir la cause et le bonheur de chaque peuple, de chaque nation et de chaque citoyen du monde.

Voilà pourquoi notre Organisation doit, aujourd'hui plus que jamais, jouer pleinement son rôle défini par la Charte des Nations Unies : un rôle d'avant-garde, un rôle de médiation par excellence, un rôle d'impulsion et de promotion des acquis des formidables évolutions que nous apporte chaque jour le développement des sciences.

C'est la raison pour laquelle mon pays dit : « Non » à la pauvreté, « Non » au sida et aux autres pandémies, « Non » au terrorisme et « Oui » à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Pour combattre les fléaux que sont la pauvreté, les grandes maladies et le terrorisme, il faut une volonté ferme et déterminée d'aller vers le développement.

Le Sommet du Millénaire, auquel ont participé tous les hauts dirigeants de notre planète, a fait pleinement le constat de cette réalité. Il a donc, dans sa Déclaration, arrêté la démarche à suivre et la voie à emprunter pour une maîtrise efficace de l'évolution du monde et une correction progressive des irrégularités constatées et a fixé, pour 2015, l'échéance pour l'évaluation du plan d'action retenu que chaque pays, chaque nation, doit mettre en œuvre, dans cette volonté collective de sortir le monde du chemin de l'égarement.

L'Union des Comores a fait siens les Objectifs du Millénaire pour le développement. Et, tout en agissant dans le sens de l'évolution positive du processus de réconciliation nationale, le gouvernement de mon pays a déployé les efforts nécessaires pour se doter, à l'instar de tous les autres membres du concert des nations, d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté. Ce document auquel ont largement contribué

à sa réalisation, toutes les forces actives de notre pays, constitue aujourd'hui le tableau de bord de nos priorités de développement.

Mais pour réaliser ces actions prioritaires pour les Comores et pour le monde, mon pays, qui vient de parachever au mois d'avril dernier, la mise en place de ses institutions, mettant ainsi fin à la crise séparatiste et institutionnelle qui a pendant sept ans secoué les fondements de l'État, a besoin de l'accompagnement de la communauté internationale.

Nous souhaitons notamment que la volonté exprimée par le dernier Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba pour la tenue d'une table ronde des pays donateurs en faveur des Comores, bénéficie du soutien de l'ensemble de la communauté internationale, pour que les Comores aujourd'hui convalescentes puissent progressivement rejoindre les autres peuples, dans l'espace à la fois sous-régional, continental et global, sur le chemin de la réalisation du développement durable qui s'impose désormais, comme la priorité des priorités.

Si pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, il faut certes un engagement national ferme de chacun des États membres du concert des nations, cela milite aussi en faveur d'une plus grande représentativité au sein de l'Organisation des Nations Unies, des continents et des peuples.

Ainsi convient-il d'envisager l'élargissement du Conseil de sécurité à d'autres membres permanents, comme la République de l'Inde, le Japon, la République fédérale d'Allemagne et la République fédérative du Brésil. Le continent africain et le monde arabe méritent également d'être dignement représentés au sein du Conseil de sécurité. C'est de cette manière qu'il peut y avoir de l'équité, car celle-ci s'impose impérieusement pour plus de justice et de paix dans le monde. Tel semble le prix à payer, aujourd'hui, pour générer les équilibres nécessaires à la maîtrise du contexte international et de l'environnement global qui n'ont jamais été aussi instables et incertains.

Et, dans la quête permanente de paix, de justice sociale et de prospérité, le sort des petits États insulaires, avec toutes les menaces qui planent sur eux quant à leur survie, ne saurait être hypothéqué. Prenons davantage conscience, qu'il s'agit là de nombreux pays appelés à disparaître, suite à de multiples aléas, tels que la montée de la mer, les désertifications, les cyclones, les éruptions volcaniques et j'en passe. C'est

dans ce sens qu'il y a nécessité d'envisager une action spécifique pour ces États. Nous exhortons donc la communauté internationale à se mobiliser massivement, pour garantir le succès du prochain Sommet sur les petits États insulaires, prévu à l'île Maurice en début d'année 2005.

Je ne peux manquer de rappeler devant cette auguste Assemblée que, dans son souci de préserver son unité et son intégrité, mon pays, l'Union des Comores, inscrit la question de l'île comorienne de Mayotte parmi ses plus grandes et urgentes préoccupations. Le Gouvernement de l'Union des Comores reste convaincu qu'une solution rapide à ce contentieux est de nature à favoriser le développement de l'ensemble du pays et permettrait à celui-ci de s'engager résolument aux côtés des nations éprises de paix et de liberté pour la défense des idéaux universels et la promotion de la démocratie dans le monde.

C'est ainsi que l'Union des Comores lance un appel à la République française pour qu'ensemble nous engagions un dialogue politique constructif sur cette question, dans le respect de la résolution 3385 (XXX) des Nations Unies admettant les Comores à l'ONU, en tant qu'État-archipel composé de quatre îles : Mayotte, Anjouan, Mohéli et Grande-Comore.

Dans cet élan, mon pays souhaite faire part de l'intérêt majeur qu'il accorde au principe d'une seule Chine indépendante et indivisible et demande la réintégration de l'île de Taiwan dans son giron naturel.

Mon pays apprécie grandement le dialogue très constructif engagé en ce moment entre le Gouvernement de la République de l'Inde et celui de la République islamique du Pakistan, sur la question du Cachemire.

Mon pays formule des vœux ardents pour qu'entre le peuple palestinien et le peuple israélien s'instaure rapidement un dialogue capable de mettre un terme à la violence et de conduire à la cohabitation pacifique entre ces deux peuples voisins.

L'Union des Comores formule aussi des vœux ardents pour une résolution juste et équitable de la question du Sahara occidental et appuie vigoureusement les efforts déployés à cette fin par l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement du Royaume du Maroc.

L'Union des Comores condamne énergiquement les prises d'otages en Iraq et espère le retour rapide de

la paix et de la sécurité en Iraq, afin de contribuer à la sécurité dans la région.

L'Union des Comores suit de près l'évolution de la situation au Darfour et appuie les efforts déployés par l'Union africaine, le Gouvernement soudanais et l'ensemble de la communauté internationale en vue d'un règlement rapide, juste et équitable de cette question.

Je voudrais, pour terminer, souhaiter plein succès aux travaux de cette cinquante-neuvième session de notre Organisation et associer la voix de mon pays à celle de toutes les éminentes personnalités qui m'ont précédé à cette noble tribune, pour formuler des prières ardentes pour plus de paix et de sécurité dans le monde.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Farouk Kaddoumi, chef de la délégation d'observation de la Palestine.

M. Kaddoumi (Palestine) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, M. Jean Ping, de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour sa cinquante-neuvième session. Nous sommes convaincus que vous saurez diriger d'une main de maître les travaux de cette session. Je voudrais rendre hommage à votre prédécesseur, M. Julian Robert Hunte, qui a présidé avec tant de brio la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

C'est le lieu pour moi d'exprimer ma plus vive reconnaissance au Secrétaire général pour son action en faveur de l'harmonisation des relations internationales et du respect des principes de la Charte et du droit international, qui vise à consolider la paix et la sécurité internationales. La déclaration qu'il a prononcée devant cette Assemblée restera un moment décisif de notre action en faveur de l'état de droit et du rôle de l'ONU dans les conflits internationaux.

Je concentrerai mon propos sur la situation houleuse qui règne au Moyen-Orient et, plus précisément, sur le principal conflit qui y sévit. La région de l'Asie occidentale, ou Moyen-Orient, est en proie à une agitation considérable. Fondée sur des prétextes fallacieux, l'occupation de l'Iraq détériore la situation déjà très délicate en raison de la politique et des pratiques israéliennes dans les territoires palestiniens et arabes occupés. En règle générale, la vie dans l'Iraq occupé se caractérise par l'absence totale

d'ordre public. La poursuite de l'occupation a des effets catastrophiques sur la vie économique et sociale du pays. Nous prions instamment les institutions compétentes, c'est-à-dire l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'ONU, de prendre les mesures nécessaires et voulues pour obtenir au plus vite l'indépendance et la souveraineté de l'Iraq.

Israël est la seule puissance nucléaire du Moyen-Orient. Son armée est peut-être la quatrième plus puissante au monde. Dénué de tout principe moral et éthique, il met au point et vend des armes sophistiquées sans aucune considération pour les droits de l'homme. Par conséquent libre d'agir à sa guise, le Gouvernement israélien se comporte comme un expert militaire de pointe et comme un État paria. Il est devenu extrêmement utile pour les États-Unis de par la position stratégique qu'il occupe dans le secteur mondial de l'armement. Bénéficiant de l'appui des États-Unis, Israël bafoue la morale et le droit international dans l'impunité.

Nul n'ignore les attaques quotidiennes de villes et de villages palestiniens pourtant pacifiques, la démolition d'habitations, l'arrachage d'oliviers et de citronniers séculaires et fructifères, les assassinats et les meurtres ciblés, les bouclages, l'imposition de sièges et de couvre-feux ainsi que le recours excessif et démesuré à la puissance de feu, qui a déjà fait plus de 3 200 morts et des milliers de blessés. Nous rejetons vigoureusement l'allégation de légitime défense soulevée par Israël. Ce sont les Palestiniens soumis à l'occupation qui, avec les maigres moyens dont ils disposent, pour se battre, exercent leur droit de légitime défense. Près de 8 000 Palestiniens sont détenus sans procès dans des conditions effroyables, et lorsqu'ils protestent contre ce traitement, un ministre israélien fanfaronne, je cite : « laissons-les faire la grève de la faim jusqu'à ce qu'ils meurent ».

En sus de toutes les méthodes qu'il emploie pour faire obstacle à la paix, Israël maintient prisonnier notre Président démocratiquement élu, Yasser Arafat, et prétend ne pas pouvoir trouver de partenaire pour négocier la paix. Qui, sinon le Président démocratiquement élu, est mieux placé pour négocier un accord et la paix? Israël et consorts espèrent certainement voir le statu quo se maintenir ou bien traiter avec un groupe de personnes ou un individu qui soient imposés et non démocratiquement élus.

La Feuille de route axée sur les résultats a été approuvée à l'unanimité par la résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité. Nous l'avons approuvée parce que, de notre point de vue, elle était de bon augure. La Feuille de route, qui prévoit une solution à deux États pour régler le conflit israélo-palestinien, énonce que le règlement du conflit

« n'est réalisable que si fin est mise à la violence et au terrorisme lorsque le peuple palestinien aura des dirigeants qui agiront de façon décisive contre le terrorisme et qui seront désireux et capables d'instaurer un régime démocratique fondé sur la tolérance et la liberté, que si Israël est disposé à faire le nécessaire pour qu'un État palestinien démocratique soit établi ».

Les Palestiniens, par l'entremise de l'Organisation de libération de la Palestine, qui les représente, ont souscrit à la Feuille de route et pensent qu'elle offre une nouvelle chance de mettre fin au conflit. Nous espérons que le Quatuor s'acquittera avec sérieux de la noble tâche qui est la sienne de mettre en œuvre les objectifs de la Feuille de route.

Israël a répondu à la Feuille de route axée sur les résultats par des actes de terrorisme d'État. Plus précisément, une bombe d'une tonne a été larguée alors que les Palestiniens observaient scrupuleusement un cessez-le-feu non officiel. Israël maintient les 14 réserves qu'il a formulées à l'encontre de la Feuille de route. La correspondance échangée entre le Président Bush et le Premier Ministre Sharon au sujet de l'adhésion à la Feuille de route révèle une nébuleuse d'idées et d'intentions qui sont loin d'être encourageantes et qui maintiennent la Feuille de route et la résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité dans un état de flottement, voire d'abandon et de rejet total.

Dans une lettre d'assurance, en date du 14 avril 2004, adressée au Premier Ministre Sharon, le Président Bush réaffirme que

« les États-Unis soutiennent la création d'un État palestinien qui soit viable, d'un seul tenant, souverain et indépendant, de sorte que le peuple palestinien puisse ériger son avenir suivant la voie tracée dans la Feuille de route ».

Cependant, abordant la situation sur le terrain, le Président donne à Israël l'assurance qu'« il est

irréaliste de penser que les négociations sur le statut final puissent déboucher sur le retour total le long des lignes d'armistice de 1949 ».

Il admet que, en tant que partie prenante d'un accord de paix final, Israël doit disposer de frontières sûres et reconnues, qui devraient être négociées entre les parties en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Cependant, M. Bush et M. Sharon ne donnent aucune description topographique de frontières israéliennes sûres et reconnues.

Dans la lettre d'assurance susmentionnée, le Président Bush souligne que les États-Unis sont fermement attachés à la sécurité et au bien-être d'Israël en tant qu'État juif. Il ne s'inquiète pas de la sécurité de l'État de Palestine prétendument provisoire. Il semble ignorer le fait que 20 % des citoyens israéliens ne sont pas juifs et qu'Israël n'a toujours pas défini le statut de juif. Ce concept conduira inéluctablement à la création d'une société raciste à l'intérieur de l'entité politique israélienne.

Pour garantir le succès de la Feuille de route et atteindre son objectif, à savoir un règlement définitif et général du conflit israélo-palestinien d'ici à 2005, le plan exige également qu'Israël « gèle toute activité de colonisation » et « se retire des territoires palestiniens qu'il occupe depuis le 28 septembre 2000 ».

Commentant la rencontre entre le Président Bush et le Premier Ministre Sharon, Javier Solana, le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, a déclaré le 15 avril 2004, que :

« L'Union européenne demeure vivement attachée à un règlement négocié prévoyant deux États viables, souverains et indépendants..., seul moyen de parvenir à une paix définitive et de mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967, et qui s'inscrirait dans le cadre d'une paix générale au Moyen-Orient.

Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne ont récemment indiqué qu'ils ne reconnaîtront aucune modification des frontières d'avant-1967 autres que celles dont seront convenues les parties. Un règlement définitif doit également prévoir une solution concertée, juste, équitable et réaliste de la question des réfugiés ».

Afin de s'écarter encore davantage de la voie directe qui mène à l'objectif fixé, Sharon a déclaré qu'il était tout à fait déterminé à procéder au désengagement de Gaza en dépit des problèmes politiques au sein de son propre parti, le Likoud. En fait, ce parti estime que le désengagement est contraire à l'objectif sioniste d'annexer progressivement le territoire palestinien. Le plan de Sharon crée une situation dans laquelle Israël devra quitter les colonies de peuplement mais conservera le contrôle de tout ce qui entre et sort de Gaza. Il bouclera complètement Gaza et privera les Palestiniens qui y vivent du seul accès à l'Égypte voisine.

Tout cela est une source de préoccupation pour la communauté internationale, comme cela a été dit dans les multiples réunions de l'Assemblée générale. Israël n'a tenu aucun compte de la requête formulée par l'Assemblée dans sa résolution ES-10/14, où elle s'est vue contrainte de demander l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la question suivante :

« Quelles sont en droit les conséquences de l'édification du mur qu'Israël, puissance occupante, est en train de construire dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est, selon ce qui est exposé dans le rapport du Secrétaire général, compte tenu des règles et des principes du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève de 1949 et les résolutions consacrées à la question par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale? »

L'Assemblée générale, par une écrasante majorité de 150 voix, a souscrit à l'avis consultatif de la Cour le 9 juillet 2004. Les représentants des Gouvernements américain et israélien étaient parmi les six pays à voter contre.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance aux juges pour l'avis éclairé qu'ils ont rendu. Je voudrais citer directement cet avis puisqu'il a une pertinence directe pour l'Assemblée générale :

« Tous les États sont dans l'obligation de ne pas reconnaître la situation illicite découlant de la construction du mur ... et de ne pas prêter aide ou assistance au maintien de la situation créée par cette construction;

... l'Organisation des Nations Unies, et spécialement l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, doivent, en tenant dûment compte du présent avis consultatif, examiner quelles nouvelles mesures doivent être prises afin de mettre un terme à la situation illicite découlant de la construction du mur et du régime qui lui est associé. »

Afin de restaurer la foi et la confiance dans l'efficacité de l'ONU et de sa Charte, je voudrais lancer un appel pour que l'avis de la Cour soit entendu et que des résolutions prévoyant des mesures

concrètes, y compris des mécanismes de mise en œuvre, soient adoptées et respectées.

Le peuple et les dirigeants palestiniens ont fait la preuve de leur bonne volonté et ont accepté, en toute bonne foi, les dispositions de la Feuille de route ainsi que d'autres propositions devant conduire à la fin de l'occupation israélienne sur le territoire palestinien, afin que nous puissions tous, au Moyen-Orient, vivre dans la paix, la sécurité et la stabilité. Ce qu'il faut désormais, c'est que l'autre partie, à savoir Israël, s'engage à faire de même, tant en paroles qu'en actes.

La séance est levée à 13 heures.